

**COLLECTIVITÉ
EUROPÉENNE
D'ALSACE**

**Réunion publique du Conseil de la CeA
du Vendredi 26 mars 2021 en salle de
l'Assemblée à COLMAR**

DELIBERATIONS DU CONSEIL

M. BIERRY
Président de séance

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Réunion du 26 mars 2021

Délibérations

(La séance est ouverte à 10 heures 11 sous la présidence de M. BIERRY, Président).

Présidence de M. BIERRY, Président de séance

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne , CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain , DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, JANDER Nicolas, ESCHLIMANN Michèle, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JUNG Martine, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge , PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DELMOND Max donne procuration à JANDER Nicolas
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
FERRARI Pascal donne procuration à LUTENBACHER Annick
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à HAGENBACH Vincent
ORLANDI Fabienne donne procuration à WITH Rémy

ABSENT :

MUNCK Marc

OUVERTURE ET APPEL NOMINAL

M. LE PRÉSIDENT – Je vous invite à rejoindre vos places. Nous allons faire l'appel. Je ne sais pas si Nadine est là. Chers collègues, j'aimerais bien que vous rejoigniez vos places. J'aimerais que les hauts fonctionnaires montrent l'exemple et s'installent. Merci beaucoup. Comme Nadine HOLDERITH, la plus jeune de notre assistance, est à distance, il sera compliqué pour elle de faire l'appel. Je propose par conséquent à Nicolas MATT de faire l'appel. T'a-t-on donné la liste ? Merci beaucoup.

M. MATT – Monsieur le Président, avant d'égrener la liste, puisque nous sommes ici en amis et que personne ne nous regarde et de nous entend, je tiens à m'excuser par avance auprès des collègues dont j'écorcherai le nom. Je n'ai jamais été fan de l'écriture inclusive pour une bonne raison : je souffre de dyslexie légère.

M. LE PRÉSIDENT – Cela ne m'a jamais frappé, au moment de tes expressions, ces dernières années. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir.

M. Nicolas MATT procède à l'appel nominal.

Merci Nicolas. Nous n'avons rien remarqué. Tout va bien. Et même si cela avait été le cas, cela n'aurait pas été un problème.

DISCOURS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT – Chers collègues, Mesdames et Messieurs, lors de cette séance plénière, nous examinerons de nombreux rapports stratégiques. Mais permettez-moi de commencer mon propos en évoquant le Plan alsacien de rebond solidaire et durable. En effet, comme vous, je suis conscient que nos concitoyens n'en peuvent plus de cette pandémie et de ces montagnes russes sanitaires qui n'en finissent pas et un impactent toute la société. C'est pourquoi nous nous devons, en tant que Collectivité européenne d'Alsace, d'essayer d'alléger le fardeau des Alsaciens, là où nous pouvons le faire, dans le cadre de nos compétences. C'est le sens du plan de rebond alsacien sur lequel nous allons échanger aujourd'hui et que nous attendons de pouvoir rapidement mettre en œuvre.

Nous ne venons pas de nulle part. En effet, le socle sur lequel nous déployons ce nouveau plan de rebond solidaire et durable a comme antécédent les plans de 2020 des deux départements du Rhin, qui ont porté leurs fruits rapidement et concrètement, avec des budgets exceptionnels. Au total, pas moins de 200 millions d'euros ont été injectés en Alsace dans les premières mesures d'urgence anti-Covid, comme dans les actions de soutien à la vie économique locale. Qu'en est-il du bilan de cette première série d'actions ? 50 000 Alsaciens en situation de grande fragilité, 2 162 associations et 2 040 entreprises ont pu être soutenus de façon effective dès le second semestre, alors que l'État venait à peine de mettre en œuvre et de commencer son plan de relance.

Pourquoi un nouveau plan ? Tout simplement parce que la crise sanitaire impacte l'Alsace et affaiblit davantage les plus fragiles. Elle accroît les inégalités et les risques de décrochage. Je pense dans ce cas précis à nos jeunes étudiants, comme à tous nos jeunes d'ailleurs. Je pense aussi à des secteurs d'activité entiers surexposés aux restrictions qui les ont impactés. Il s'agit de la culture, du tourisme, de la restauration, du bâtiment et des travaux publics. Il existe une autre raison essentielle. Je pense, comme nombre d'entre vous, chers collègues, que si nous n'anticipons pas des actions fortes et volontaires dès à

présent, l'avenir de certains secteurs d'activité serait hypothéqué.

Dans notre pays, les plans de relance produits en propre par les collectivités recensés à ce jour sont en moyenne de l'ordre de 10 à 20 millions d'euros. C'est vous dire l'effort budgétaire considérable de la Collectivité européenne d'Alsace avec ce plan rebond, de l'ordre de 10 millions d'euros par mois à compter de cette année 2021, soit un total pour cette seule année de 90 millions d'euros. Puisque ce plan est pluriannuel et qu'il se déploie sur la période 2021-2023, la Collectivité européenne d'Alsace devrait pouvoir s'engager sur une enveloppe globale de 330 millions d'euros, cela en plus du financement de ses politiques publiques régaliennes.

La valeur du plan de rebond alsacien est en rapport avec la taille des enjeux à relever. Ce plan consiste donc à la fois à agir ici et maintenant, sans tarder, et à investir dans et pour l'avenir, parce que la crise nous lance de grands défis. La raison d'être de ce plan est de contribuer à y répondre à la fois sur le court terme et sur le moyen terme, ces deux prochaines années. Il ne s'agit pas de jouer l'effet d'annonce, avec des coups d'épée dans l'eau. Il s'agit de baser un dispositif opérationnel cohérent, efficace et porteur d'avenir, parce que l'Alsace ne peut pas et ne doit pas céder aux attaques répétées de la crise. Il s'agit là de notre motivation.

C'est pourquoi la Collectivité européenne d'Alsace a décidé de s'engager avec détermination avec ce plan inédit de rebond solidaire et durable, pour d'une part apporter des réponses rapides, concrètes et pragmatiques aux exigences de l'urgence, et d'autre part engager concrètement des actions structurantes sur les trois années à venir qui vont contribuer notamment au soutien des filières qui ont besoin d'être accompagnées et qui sont fortement redistributives de revenus du point de vue économique dans le secteur du bâtiment pour les sujets de l'habitat et du logement social pour lesquels nous sommes compétents. Ce plan est mûrement réfléchi. Il est ancré dans la réalité des Alsaciens.

Je me permets de remercier les vice-présidents, Fatima à qui nous avons confié cette mission, mais aussi chacune et chacun d'entre vous. Vous avez apporté vos contributions et vos réflexions à ce plan en vous appuyant sur vos expertises et vos connaissances. C'est ce qui fait aujourd'hui la richesse et la force de ce plan. Je tenais à vous en remercier. Nous n'avons pas été les seuls à travailler sur la mise en œuvre et la programmation de ce plan. Il a été bâti en concertation étroite avec des acteurs compétents et impliqués, eux aussi au plus près des réalités. Il s'agit du Crous, des associations engagées dans l'insertion ou la lutte contre la précarité, des acteurs des territoires, de certains établissements publics de coopération intercommunale, des chambres consulaires, des acteurs de la culture, du tourisme, des services de la Collectivité européenne d'Alsace. Tous ont été dans la boucle de préparation et seront associés étroitement à la mise en œuvre des dispositifs du plan. Le plan prend un certain nombre de positions et nous aurons encore à travailler sur sa mise en œuvre. Je vous remercie du fond du cœur, mes chers collègues. C'est un moment important pour notre collectivité.

Bâtir un plan, c'est choisir des partis pris. Les partis pris de ce plan et les valeurs qui vont de pair sont simples. Le premier parti pris, c'est bien évidemment protéger les Alsaciens. La Collectivité européenne d'Alsace est là pour protéger les plus fragiles. Protéger les Alsaciens à tous les âges de la vie est dans son ADN institutionnel. Nous le savions tous. Mais ce que nous impose la réalité de cette pandémie est d'être là pour lutter contre les précarités que nous n'avions pas encore à fortement appréhender. Je pense à la précarité notamment des étudiants et des jeunes que nous accompagnons déjà. Nous allons encore renforcer notre soutien pour lutter contre le risque de décrochage, qui est une vraie bombe à retardement sociale.

Le deuxième parti pris est la culture pour tous. C'est une évidence. Ce liant social fondamental qu'est la culture est impacté de plein fouet par les restrictions sanitaires. Les artistes, les intermittents du spectacle, les associations, les infrastructures culturelles et

touristiques sont en souffrance. Notre devoir est d'être à leurs côtés et de prendre notre part, en complément des dispositifs publics existants. Pour contribuer à panser les plaies et préparer des lendemains que nous espérons meilleurs, la Collectivité européenne d'Alsace travaillera en concertation avec les représentants des tissus culturel et touristique alsaciens, comme avec les acteurs publics des territoires. Billetterie, culture, médiation solidaire, appui à la création artistique, appui au tourisme et à l'innovation du secteur, travail sur la programmation culturelle sont quelques exemples des outils que nous allons faire valoir pour accompagner la culture.

Le troisième parti pris ou objectif consiste à agir vert et bien, pour une écologie vertueuse qui ne méprise pas l'économie, donc une écologie intelligente. La philosophie est simple et pragmatique. Face aux défis à relever, personne n'a le monopole de l'écologie. J'ajoute que rien de sérieux ne pourra se faire avec une lecture dogmatique, restrictive, comme je l'observe déjà en Alsace avec certains chantres d'une écologie punitive. Je suis à l'inverse pour une écologie positive, une écologie du concret, sans verbiage et sans saupoudrage vert d'actions menées tout azimut. Nous voulons une approche globale, propice à créer les conditions de la transition écologique et énergétique alsacienne. Ce plan préfigure une Alsace productrice d'énergie propre et protectrice du climat. Cela passe notamment, comme nous le verrons plus en détail plus tard, par un futur Plan climat alsacien, par le déploiement du photovoltaïque pour les collèges et les bâtiments de la Collectivité européenne d'Alsace, ou encore par un Plan forestier exceptionnel de replantation innovant et durable en partenariat avec les acteurs de la filière et de la recherche. Il s'agit d'un million d'arbres pour nos forêts, dans la prolongation du plan déjà engagé l'année dernière. Cela passe désormais par la création par la Collectivité européenne d'Alsace et sa société d'économie mixte Alsace Habitat d'une filière alsacienne de déploiement et de développement des énergies vertes en Alsace. Faire de l'écologie pragmatique pour la Collectivité européenne d'Alsace, c'est penser par exemple à créer un effet de levier économique optimal, avec des engagements budgétaires conséquents, pour la construction aux nouvelles normes ou la réhabilitation et la mise aux normes énergétiques des bâtiments, notamment du logement social. Nous devons aider à sortir de la précarité énergétique le plus grand nombre de foyers alsaciens, à la fois sur le champ du logement social mais aussi sur le champ du logement privé. C'est la raison d'être du fonds « Alsace rénov ». Cette approche, faite en concertation avec les acteurs du logement, a vocation à créer un effet d'entraînement avec des revenus redistribués et des initiatives nouvelles qui viendront synergiser et renforcer ces financements conséquents.

Le quatrième parti pris est d'être aux côtés des territoires d'Alsace. Je crois qu'il n'est pas utile de commenter cela, parce que chacun sait que cela est inscrit profondément dans les fondamentaux des politiques publiques de notre Collectivité. C'est pourquoi notre Collectivité va se mobiliser encore plus fortement sur les projets stratégiques avec tous les acteurs publics concernés. Cela se traduira bien évidemment aussi dans les partenariats dans le cadre des plans de relance initiés par l'État, auxquels nous pourrions aussi contribuer. J'ai envie de prendre deux exemples assez emblématiques pour illustrer mon propos. Nous n'avons pas oublié qu'il a été aussi démagogique que trop facile pour certains de rayer avec désinvolture la centrale de Fessenheim de la carte énergétique française, cela bien entendu sans alternative sérieuse, crédible, économique et durable. Nous savons en revanche qu'il est autrement plus difficile de penser à la revitalisation de ce territoire impacté si durement. Nous devons là aussi penser à un rebond solidaire et durable. C'est ce que la Collectivité européenne d'Alsace peut et doit faire. Elle le fera en s'impliquant encore plus fortement avec le plan que nous allons aborder ce jour. C'est ce que nous sommes prêts à faire encore, dans un registre différent, dans le cadre du contrat triennal Strasbourg capitale européenne, où notre Collectivité n'entend pas être en reste, surtout dans le contexte actuel. Comme les territoires d'Alsace ne manquent pas d'ambition, la Collectivité européenne d'Alsace, sur la base de son futur modèle de contractualisation, affirmera son engagement fort auprès des intercommunalités et des communes pour soutenir leurs projets et leur attractivité en mettant en place avec elles de nouveaux contrats territoriaux porteurs d'avenir. C'est l'occasion pour moi de remercier Rémy pour

son implication très forte dans cette démarche, en lien avec les vice-présidents des territoires.

Les partis pris de ce Plan alsacien de rebond solidaire et durable ont en commun un même fil rouge, tissé avec deux brins indissociables : celui des hommes et des femmes, et celui des territoires d'Alsace. Ce plan jette autant de ponts pour préparer l'avenir qu'il a pour objectif de démontrer qu'agir avec efficacité au plus près des Alsaciens se fait et se fera toujours bien quand nous sommes Alsaciens, donc imprégnés au plus profond de nous-mêmes, de la réalité et de la diversité de l'Alsace qui nous est chère. Je suis convaincu que ce Plan sera créateur de valeurs sociales et économiques. Il s'agit d'un levier de création de valeurs sociétales pour l'Alsace. Avec lui, nous agissons face à l'urgence, mais nous voyons aussi loin pour penser et agir autrement. Nous pouvons et nous devons le faire alors que la pandémie, ses menaces et ses incertitudes, sont malheureusement toujours là. Les Alsaciens veulent déjà changer leur façon de consommer, de se loger, de se déplacer, de produire et de vivre. Ce Plan est en quelque sorte l'Alsace en circuit court. Je prends le pari qu'ils seront encore plus nombreux, d'année en année, à le vouloir. J'ai le sentiment que nous vivons un moment charnière de notre histoire personnelle et collective. C'est pourquoi ce Plan est peut-être un premier jalon des changements et des défis à venir, auxquels l'Alsace et la Collectivité européenne d'Alsace se devront de répondre.

Pour conclure mon propos, je porte à votre attention, mes chers collègues, que j'entends avec votre approbation engager formellement une saisine de la médiatrice européenne, seule habilitée à apprécier les dysfonctionnements de l'administration des institutions européennes. Vous avez compris que j'entends par dysfonctionnements de l'administration européenne le transfert éhonté des réunions du Parlement à Bruxelles. À ce jour, cela fait plus d'un an que le Parlement est absent, sous le fallacieux prétexte de la crise sanitaire, alors que le Conseil de l'Europe démontre qu'il est possible de continuer à siéger et à travailler à Strasbourg. J'ajoute que l'an prochain, la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne sera assurée par la France. C'est donc affaire de sérieux, de cohérence et de lucidité que de ne pas se résigner au choix de Bruxelles au détriment de Strasbourg. C'est pourquoi, nous pensons qu'il est aussi légitime que légal, ainsi que le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne nous y autorise, de déposer plainte auprès de Madame la médiatrice européenne, afin de faire enfin obstacle au lobby bruxellois. Il en va autant du respect de l'esprit et de la lettre des traités européens, que du respect de la France, de l'Alsace et de Strasbourg.

Pour conclure, mes chers collègues, comme vous le voyez, la Collectivité européenne d'Alsace de ce jour se positionne comme un trait d'union entre ce Plan de rebond, que nous allons examiner ensemble, et la défense du statut du Strasbourg, capitale européenne. Ce n'est pas un grand écart, mais tout simplement, dans ces deux cas de figure, toujours la Collectivité européenne d'Alsace qui s'implique pour l'Alsace et au nom de l'Alsace. Mes chers collègues, notre territoire est porteur de valeurs fortes. Les circonstances récentes nous démontrent combien ces valeurs doivent être préservées. L'humanisme rhénan qui est notre ADN est aujourd'hui menacé. Certains invoquent la nécessité d'un état d'urgence climatique. Pour ma part, il doit s'accompagner d'un véritable état d'urgence républicain. La délibération que je vous propose d'adopter pour lutter contre l'antisémitisme en est une expression forte. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

Je vais donner la parole aux présidents de groupe, en commençant par le représentant du Parti socialiste, Éric.

M. ELKOUBY – Monsieur le Président, chers collègues. Depuis notre dernière séance, beaucoup de choses ont avancé, plus ou moins vite, mais d'autres pas du tout. Mais nous inscrivons chaque jour un peu plus notre Collectivité dans le paysage alsacien. Cependant, notre séance d'aujourd'hui s'ouvre dans un climat sanitaire toujours aussi pesant,

angoissant et préoccupant. Il y a un an jour pour jour, un hôpital militaire était installé à l'hôpital de Mulhouse pour accueillir les malades de la Covid. Malheureusement, force est de constater que nous sommes toujours englués dans cette pandémie qui semble ne pas trouver de fin. La vaccination certes permet un espoir. Mais elle est encore trop faible, notre pays est à la traîne, du fait d'une organisation aléatoire, et les informations changent chaque jour ou presque. Malgré cela, notre Collectivité européenne d'Alsace a pris les devants et, comme pour la distribution des masques ou du gel l'an passé, nous avons montré que l'intelligence collective permet d'entrevoir des jours plus apaisés, même si l'évolution du taux d'incidence reste inquiétante pour nos départements. L'an passé, nous avons pris de manière volontariste des mesures de soutien à nos associations, aux entreprises, aux commerçants, aux soignants. Aujourd'hui encore, nous saurons être au rendez-vous du Plan Alsace rebond, dont nous discuterons tout à l'heure.

Notre séance s'ouvre également dans un climat quelque peu délétère vis-à-vis du siège du Parlement européen à Strasbourg. Nous ne le répéterons jamais assez : si Strasbourg perd le Parlement européen, c'est toute l'Alsace qui perd son identité et sa spécificité. Nos inquiétudes sont immenses, car cela fait près d'un an et demi que les sessions n'ont plus lieu à Strasbourg. La mobilisation de tous est nécessaire pour réaffirmer le rôle de Strasbourg et celui de la France dans l'accueil du Parlement européen à Strasbourg. Nous y reviendrons au cours de la séance. Mais d'ores et déjà, il est à souligner vos efforts personnels, Monsieur le Président, afin d'aboutir à un retour à la normal, qu'il est de notre devoir d'exiger et d'imposer.

Notre séance s'ouvre aussi dans un contexte malsain, que nous condamnons fermement. Je veux parler – vous l'avez compris et vous l'avez esquissé dans vos propos introductifs – de ce qui se passe au Conseil municipal de Strasbourg, où les élus majoritaires ont rejeté la résolution relative à la reconnaissance de la définition de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'holocauste, que le Conseiller municipal Jean-Philippe VETTER avait déposée. Nous avons l'impression que nous marchons sur la tête en notre terre d'Alsace, où l'antisémitisme reste malheureusement prégnant, et quelque peu installé. Permettez-nous de rappeler ici que le Conseil départemental du Bas-Rhin a pris une délibération forte, marquante, en avril 2019 contre l'antisémitisme et la haine, au lendemain de différentes profanations de cimetières juifs. Ce texte qui nous sera soumis tout à l'heure s'inscrit dans notre démarche et nous l'approuverons sans réserve, comme l'ont fait le conseil municipal de Paris, ceux de Nice et de Berlin, et le Parlement européen, entre autres.

Néanmoins, ces mêmes élus écologistes à tendance d'extrême gauche n'ont pas hésité à attribuer une subvention de 2,5 millions d'euros à une association politico-islamiste qui ne respecte pas les lois de la République pour un projet de construction en cours. Face à cela, il s'en est suivi une discorde avec l'État, mettant en cause la Préfète de Région, à qui nous apportons officiellement notre soutien pour son action concernant ce dossier spécifique. De même tout le monde sait que le Ministre de l'intérieur n'est pas notre modèle. Mais par sa décision, il remet la République au centre des préoccupations et de l'État, ce qui est encourageant.

À ce sujet, nous tenons enfin exprimer notre désarroi lorsque le droit local est instrumentalisé de cette manière. Car, si on veut le supprimer ou supprimer le concordat, on ne s'y prendrait pas mieux. À propos du droit local, nous sommes satisfaits que les propositions que nous avons formulées au sein de cette enceinte collectivement aient pu être suivies et entendues par l'État lors de la dernière réunion que nous avons eue, sous l'autorité de Madame la Préfète. Nous attendons désormais la mise en place effective de la Commission du droit local d'Alsace et de Moselle.

Pour terminer, afin de ne pas être trop long, nous en appelons à la concorde républicaine, comme vous Monsieur le Président – et nous ne nous sommes pas concertés sur cette expression –, pour tout notre territoire alsacien, car il en va de notre avenir et de notre

cohésion. À l'aube de la semaine pascale, signifiant la résurrection, c'est-à-dire la vie, ou pour Pessa'h la libération, soyons porteurs d'espérance pour un monde plus fraternel et pour une Alsace ouverte, juste et solidaire. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Tu auras remarqué les applaudissements, dans cette assistance. C'est assez extraordinaire. Je passe la parole à Nicolas JANDER, au nom du groupe UDI.

M. JANDER – Monsieur le Président, Madame la Ministre, mes chers collègues. J'ai l'honneur de m'exprimer au nom du groupe UDI et indépendants. Après la séance d'installation et celle du vote du Budget, nous enchaînons avec une nouvelle séance importante dans la vie de notre nouvelle Collectivité. Elle est importante pour la Collectivité européenne d'Alsace, mais aussi et surtout pour les Alsaciennes et les Alsaciens. Je veux parler de la mise en place du Plan alsacien de rebond solidaire et durable.

Mais avant d'aborder ce Plan de rebond, comment ne pas évoquer notre tristesse, notre incrédulité voire notre sidération devant le refus de la majorité municipale de Strasbourg de voter la motion contre l'antisémitisme et de voir cette même majorité voter lors de la même séance une subvention de 2,5 millions d'euros pour la construction d'une mosquée sous influence d'une puissance étrangère qui n'est pas spécialement amicale avec la France à l'heure actuelle. C'est avec la force de nos convictions, au nom de nos valeurs solidement ancrées dans l'humanisme qui constitue – vous l'avez rappelé, Monsieur le Président – l'ADN de l'Alsace que nous voterons avec émotion et solennité la motion contre l'antisémitisme.

Nous serons aussi fiers de vous mandater, Monsieur le Président BIERRY, aux fins de déposer une plainte auprès de la médiatrice européenne pour défendre le Parlement européen et plus largement pour défendre la place de Strasbourg comme capitale européenne. Qui d'autre que le Président de la Collectivité européenne d'Alsace pour défendre Strasbourg, quand son Maire préfère consacrer son énergie à augmenter les impôts de sa Ville et à expliquer qu'il faut protéger les rats et autres punaises de lit, blattes ou cafards qui, après tout, sont des êtres vivants comme les autres. Aujourd'hui, c'est la France entière qui regarde Strasbourg, c'est le monde entier qui observe cette invraisemblable affaire strasbourgeoise. Et c'est un élu du Sundgau, du canton le plus éloigné, qui vous le dit : nous devons faire tout ce que nous pouvons pour défendre le destin européen de Strasbourg.

Pour en revenir au Plan alsacien de rebond solidaire et durable, j'allais dire, comme un célèbre fromage, que c'est écrit dessus : tout est dit dans son nom. Il s'agit d'un plan de 330 millions d'euros sur trois ans, avec un rythme de 10 millions d'euros par mois, avec des actions immédiates et de moyen terme, à horizon 2023. Il s'agit d'un Plan alsacien, qui bénéficiera à tous les territoires, qu'ils soient urbains, ruraux ou semi-ruraux, à travers par exemple un soutien à l'investissement des communes pour aménager les centralités, un soutien réaffirmé des bourgs-centres dans les politiques de redynamisation des centres-villes qui ont tant souffert ces dernières décennies. Il s'agit d'un plan alsacien solidaire, qui vise à lutter contre la précarité des étudiants et des jeunes, avec les jobs étudiants, les chèques solidaires, les services civiques et les stages, ou encore d'un plan solidaire qui vise à accompagner les projets alimentaires territoriaux portés sur nos territoires par les agglomérations ou les PETR. Des moyens importants seront consacrés à la relance des activités culturelles, au travers de l'aide aux résidences d'artistes, du financement des saisons culturelles portées par les EPCI ou les communes lorsque la programmation s'adresse à un territoire plus vaste. Enfin, il s'agit d'un Plan durable, puisqu'il a pour ambition de favoriser les transitions, d'aller vers cette Alsace à énergie positive, de lancer l'élaboration d'un Plan Climat Alsace, de déployer le Plan photovoltaïque dans les collèges, de créer une filière Alsace énergie avec une énergie verte 100 % local et 100 % renouvelable, de développer les stratégies de marketing territorial, à l'échelle de nos sept

territoires d'action. Ce Plan de rebond doit se co-construire avec l'ensemble des partenaires et doit caler finement les dispositifs avec ceux des autres acteurs, comme avec la Région Grand Est, dans le respect des compétences de chacun, avec une évaluation globale chaque année. Il ne s'agit pas de partir à l'aveuglette, mais de vérifier que chaque euro dépensé est un euro utile pour les Alsaciens et les Alsaciennes. Cette évaluation annuelle me paraît être une excellente chose.

Mes chers collègues, quelques phrases ne suffisent pas à faire le tour de ce Plan de rebond. Les 40 pages de ce rapport sont le fruit d'un remarquable travail collectif des élus de l'Assemblée et des services. En le lisant pour préparer cette séance, Monsieur le Président, je me suis dit que ce Plan de rebond résume le sens des engagements de chacune et chacun d'entre nous, à savoir la passion d'être utile. Je vous remercie pour votre attention.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Nicolas. La passion d'être utile nous lie tous aujourd'hui, dans nos fonctions respectives. C'est ce que nous portons dans nos tripes et dans notre cœur. La parole est à Philippe MEYER pour conclure.

M. MEYER – Merci, Monsieur le Président. Madame la Ministre, mes chers collègues. Nous voilà à nouveau réunis après le vote du Budget le mois dernier pour poser principalement les bases d'un Plan d'action ambitieux, destiné à répondre avec méthode et avec vigueur aux conséquences néfastes que fait peser la crise sanitaire sur l'ensemble du territoire alsacien. En effet, cela fait maintenant un an que cette pandémie sévit par vagues successives sur l'ensemble du globe, et cela fait un an que nous mesurons, semaine après semaine, plus particulièrement en Alsace, son pouvoir de nuisance extrême sur toutes les activités humaines, plus particulièrement sur notre économie, sur l'enseignement, sur le tourisme et, plus sournoisement encore, sur notre cohésion sociale. Si une forme de résilience semble se manifester en Alsace, il nous revient, en tant que Collectivité de référence dans le champ de la solidarité et de la santé, de prendre la mesure des difficultés qui se présentent à nos concitoyens et de les appréhender, dans toutes leurs dimensions. Maintenant que nous sommes réunis solidement au sein de la Collectivité européenne d'Alsace, nous disposons de cette expertise globale à l'échelle alsacienne pour promouvoir de nouvelles pistes de développement et pour accélérer un certain nombre de transitions sociétales.

Le groupe majoritaire Unis pour l'Alsace se réjouit de l'ampleur et de l'ambition de ce Plan de rebond que notre Collectivité porte aujourd'hui, avec le Plan de relance à venir État-Collectivité européenne d'Alsace, annoncé ici-même par le Premier ministre le 23 janvier dernier, il viendra compléter celui que nous lançons. C'est un engagement clair que nous prenons vis-à-vis de nos concitoyens pour répondre à leurs préoccupations. Forts d'un budget de 330 millions d'euros, mobilisables sur trois exercices budgétaires, dont 90 millions d'euros dès cette année, nous sommes pleinement en phase avec les réalités du terrain et prêts à agir dans l'immédiat pour faire face aux multiples expressions de cette crise qui gangrène passablement tous les rouages de notre société. Il était donc urgent d'intervenir pour proposer un Plan de relance économique et social en mesure de répondre aux exigences de poursuite de l'activité locale, de sauvegarde des emplois et du maintien des chaînes de solidarité caractéristiques du tissu social alsacien. Nos concitoyens attendent de nous ces prises de décision, car malgré les efforts de tous pour enrayer l'impact de cette épidémie, force est de constater que nous devons encore cohabiter avec elle un certain temps. Nous devons donc compter sur nos propres moyens pour construire un avenir meilleur.

Je profite une nouvelle fois de l'occasion qui m'est donnée pour remercier toutes celles et ceux qui se sont impliqués dans ce travail de fond, des élus à l'ensemble des partenaires sollicités, comme les chambres consulaires, les opérateurs dans les domaines de la culture, du tourisme, de l'habitat, de l'insertion, de la précarité, des transports, ainsi que les

territoires et certains EPCI consultés. La concertation n'est pas terminée. Bien au contraire, elle ne fait que commencer, car des actions doivent encore être déclinées, domaine par domaine, secteur par secteur. Mais la stratégie que nous proposons est claire : nous devons réussir à soutenir celles et ceux qui pâtissent le plus des effets de cette crise, à savoir les jeunes et les étudiants, plus particulièrement les plus précaires. Mais il s'agit aussi de soutenir les secteurs fragilisés, de la culture, du tourisme et du sport, qui ne peuvent remplir leurs missions actuellement. Nous devons redonner des perspectives en matière d'emploi, libérer les activités du quotidien au moyen de dispositifs innovants, soutenir les communes et les EPCI qui effectuent un travail remarquable pour investir pour leurs concitoyens.

Si chacun souhaitait une définition plus précise de ce que nous appelons le service public alsacien, que nous avons formulé – avec peut-être un scepticisme pour certains – lors de la création de la Collectivité européenne d'Alsace, je pense qu'avec ce Plan de rebond proposé dès le mois de mars, nous faisons preuve de pédagogie et présentons des actions très concrètes. La territorialisation, que nous concrétisons à notre échelle et que nous appelons de nos vœux au niveau national dans une décentralisation renforcée, démontre une fois encore toute sa pertinence et sa plasticité au regard des réalités alsaciennes. Le Plan de rebond présenté ce matin se veut être un modèle du genre, sur le temps court et le temps long, gage d'équité et de cohésion entre les territoires, tous frappés par la crise sanitaire. Notre mobilisation est d'ores et déjà totale pour faire de ce plan un outil utile, lisible et structurant.

Nous soutiendrons également ce matin, dans un instant, sur proposition notre collègue Brigitte KLINKERT, une motion permettant de définir la notion d'antisémitisme, afin de compléter le plan de lutte contre l'antisémitisme, le racisme et la haine – comme l'a rappelé Éric – mis en place avec des actions concrètes en avril 2019 dans le Bas-Rhin, à la suite notamment de l'épisode malheureux des profanations de cimetières. J'exprime à mon tour et au nom du groupe Unis pour l'Alsace tout mon soutien à notre Préfète du Bas-Rhin et du Grand Est, Madame CHEVALIER, dans cette malheureuse et triste polémique concernant le financement totalement déplacé de la mosquée de Strasbourg, projet que la Collectivité européenne d'Alsace ne soutiendra pas pour les raisons évoquées par les orateurs précédents.

Par ailleurs, nous continuons à défendre Strasbourg, capitale européenne, comme cela a été dit, non seulement parce que cela est inscrit dans les traités, mais parce que nous portons au niveau de l'Alsace le même héritage laissé par les pères fondateurs de l'Europe. Il n'est pas imaginable de distinguer Strasbourg de l'Alsace. En effet, du nord au sud de notre région, nous soutenons ce même poids de l'histoire. C'est pourquoi nous devons continuer à défendre inlassablement le statut européen de Strasbourg. Cette responsabilité nous incombe. La Collectivité européenne d'Alsace est pleinement dans son rôle, et notre engagement financier dans le cadre du contrat triennal 2021-2023 constitue une preuve manifeste du pacte qui unit les Alsaciens à l'Europe. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci aux présidents de groupe.

DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS

M. LE PRÉSIDENT – Nous allons passer aux rapports votés et retenus ce matin. Permettez-moi de modifier le programme, en vous proposant que la motion permettant de définir la notion d'antisémitisme et de compléter le Plan de lutte contre l'antisémitisme, le racisme et la haine soit évoquée en premier. Vous en avez tous été destinataires. Comme le disait Philippe, au regard de l'actualité particulière que nous venons de vivre, il m'a

semblé important que cette motion puisse être présentée. Je remercie Brigitte, Madame la Ministre, qui m'a suggéré de le faire avant-hier, ainsi qu'un certain nombre de collègues. Éric ELKOUBY me l'avait aussi suggéré avec le groupe. Certains d'entre vous ont aussi poussé cette idée-là. Même si cela se fait un peu dans la précipitation, au regard des circonstances, il est important de prendre cette motion en premier point de notre séance.

Je vais maintenant voir les points que vous souhaitez retenir ou voter immédiatement.

CD-2021-4-2-1 - Propositions d'attribution de dotations de fonctionnement complémentaires pour 2021 aux collèges publics Nord Alsace

M. le Président, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Puisque personne ne souhaite retenir ce rapport, nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le rapport « Contrat triennal Strasbourg capitale européenne » est retenu. Il sera présenté par Rémi BERTRAND. Le rapport « Saisine de la médiatrice européenne » est retenu. Il sera aussi présenté par Rémi BERTRAND.

Il s'agit ensuite du rapport « Proposition d'expérimentation d'une nouvelle solution pour l'adaptation des salles de bain à destination des personnes âgées », un exemple d'action qui pourrait améliorer le service public alsacien évoqué par Philippe MEYER. Il est retenu et sera présenté par Étienne WOLF.

CD-2021-4-8-1 - Adoption du procès-verbal de la réunion publique du Conseil de la CeA du lundi 15 février 2021

M. le Président, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Je pense que ce rapport n'amène pas de réaction particulière. Il n'y a ni abstention, ni opposition.

Le rapport suivant, « Observations définitives de la Chambre régionale des comptes à l'issue de son contrôle de la gestion des comptes du Département du Haut-Rhin au cours des exercices 2014 et suivants », montre la qualité du travail qui avait été mené par les trois présidents consécutifs, qui ont travaillé d'arrache-pied pour faire de la collectivité haut-rhinoise une collectivité dynamique et de qualité. Il est retenu et sera présenté par Lara MILLION.

Le rapport « Commissions thématiques - Dénomination et composition » est retenu et sera présenté par Lara MILLION.

MOTION

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose de démarrer par la motion. Je crois avoir dit l'essentiel dans mon expression tout à l'heure. Pour nous tous, républicains au sens large du terme, le respect de toutes les religions s'impose. La laïcité, c'est le respect de toutes les sensibilités religieuses, à condition bien évidemment que la foi respecte la loi. Nous sommes dans un pays républicain et c'est toujours la loi qui doit être au-dessus de la foi. Je pense qu'il est important de le rappeler.

Malheureusement, notre territoire a fait l'objet d'attaques antisémites ces dernières années. Je pense notamment aux cimetières profanés sur notre territoire. Cela nous a déjà amenés à prendre un certain nombre de mesures, évoquées par Éric tout à l'heure, de lutte contre la haine, le racisme et l'antisémitisme. Ces mesures ont été prises à la fois dans le Haut-Rhin et dans le Bas-Rhin. Nous incarnons cela fortement, tous ensemble. Nous devons acter et donner des noms aux choses. Je pense qu'il est important de définir la notion d'antisémitisme. Il s'agit d'expliquer, notamment aux jeunes générations, qu'un acte antisémite est une infraction. Qu'est-ce qu'une infraction qualifiée d'antisémite ? Nous devons mettre des noms sur des faits. Plus que jamais, nous devons défendre le respect de toutes les sensibilités religieuses en France et en Europe. Le Parlement européen a déjà adopté cette motion en 2017, de même qu'un certain nombre de villes, comme Paris et Nice. Au moment où l'Alsace, et surtout Strasbourg, sont sous les feux de l'actualité, il est important de montrer que l'Alsace porte fortement ces valeurs d'humanisme rhénan qui nous caractérisent.

Je propose de donner la parole à ceux qui le souhaitent. Brigitte a la parole.

Mme KLINKERT – Monsieur le Président, chers collègues. Monsieur le Président, je tiens à vous remercier d'avoir accepté de nous proposer cette motion et pour votre engagement dans ce combat essentiel. Lorsque nous entrons dans ce bâtiment, chers collègues, nous sommes accueillis par le portrait saisissant et inspirant de Simone VEIL, qui inspire de ses combats nos débats et nos actions. L'Alsace porte en elle, dans sa chair, les blessures de l'histoire. Elle en tire une mission humaniste universelle.

Pourtant, nous ne sommes malheureusement pas indemnes des coups portés par les relents les plus abjects de la haine et de l'antisémitisme qui frappent encore régulièrement nos villes et nos campagnes. Face à la haine, à l'horreur et au dégoût, nous avons toujours su faire front. Nous nous sommes toujours mobilisés pour ne rien céder à ceux qui vivent dans la nostalgie des heures les plus sombres ou à ceux qui n'ont de cesse de vouloir briser le vivre ensemble.

Ce lundi, une résolution a été présentée au Conseil municipal de Strasbourg, proposant d'adopter la définition de l'antisémitisme de l'Institut international de la mémoire de l'holocauste dans la lutte contre l'antisémitisme. Cette définition a été adoptée par 32 États, par l'Assemblée nationale, par le Parlement européen, par la Ville de Paris, par la Ville de Nice et par de nombreuses autres institutions. La Ville de Strasbourg a été la première Assemblée démocratique à rejeter officiellement, par un vote, cette définition, en dépit du soutien des forces politiques présentes dans l'Assemblée. Ce rejet nous blesse toutes et tous.

Monsieur le Président, chers collègues, c'est pour assurer l'honneur de Strasbourg et de l'Alsace dans ce combat implacable contre l'antisémitisme que j'ai souhaité vous proposer que nous marquions par notre unanimité notre détermination totale en adoptant ici la définition de l'antisémitisme de l'Institut international de la mémoire de l'holocauste dans la lutte contre l'antisémitisme. Cette définition a déjà été adoptée par de très nombreuses institutions.

Enfin, je tiens à affirmer que le concordat doit être une force pour les valeurs de la République, qui ne sont pas négociables. Je tiens à remercier le Ministre de l'intérieur et la Préfète de Région de leur action déterminée. Je vous remercie, Monsieur le Président, chers collègues, de bien vouloir adopter cette motion.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Brigitte pour cette présentation. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? La parole est à Mathieu CAHN.

M. CAHN – Monsieur le Président, mes chers collègues. Je crois que nous avons été nombreux à être affectés par le navrant débat qui a eu lieu lundi au Conseil municipal de Strasbourg. Nous avons aussi, Éric ELKOUBY et moi-même, souhaité vous proposer cette démarche. La paternité ou la maternité importe peu. Ce qui compte, c'est l'unanimité qui, je l'espère, sera la nôtre et qui fera un bel écho à ce débat navrant qui a blessé de nombreuses Strasbourgeoises et Strasbourgeois, de nombreuses Alsaciennes et Alsaciens, attachée à la lutte contre toutes les formes de racisme et d'antisémitisme.

Nous devons rappeler d'où vient ce texte. Il s'agit d'une définition produite et adoptée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'holocauste, qui est une organisation intergouvernementale fondée en 1998, qui regroupe des gouvernements, des experts, des chercheurs pour promouvoir l'enseignement de la Shoah, la recherche et la mémoire. Elle compte aujourd'hui 31 États membres, dont la France, les États-Unis, Israël et le Canada. L'objectif de cette définition, qui n'est pas juridiquement contraignante et n'a pas vocation à l'être, est de donner des grilles de lecture, de permettre d'accompagner le travail de pédagogie, d'explication et de lutte contre l'antisémitisme. Elle est donc destinée, d'une part, à faire comprendre et connaître ce qu'est l'antisémitisme, et d'autre part à éclairer les faits et incidents antisémites. Elle pourra donc être utilisée, conformément à son objet, sans exclusive, lors de formations ou en tant que guide pour des enseignants ou des intervenants. Elle peut aider les forces de l'ordre, les magistrats, à prouver les circonstances aggravantes des crimes et délits antisémites.

Cette définition est donc utile. Même si elle n'est pas juridiquement contraignante, elle n'est en rien superflue. Elle est utile parce que, ces dernières années, des femmes, des hommes et des enfants ont été assassinés dans notre pays parce que juifs. Dans notre région, des citoyens ont été agressés parce que juifs. Des cimetières ont été profanés parce que juifs. Des élus ont été ciblés parce que juifs ou supposés juifs. Nous l'avons dit : il souffle un vent mauvais dans cette région. Ai-je besoin de rappeler Sarre-Union, Quatzenheim, Herrlisheim, Westhoffen, Saint-Nabor, Schiltigheim, Strasbourg, Marmoutier, Forstheim, Brumath ? La liste pourrait être encore plus longue.

Sous votre impulsion, Monsieur le Président, le Conseil départemental du Bas-Rhin s'était saisi fortement de ces sujets, sans aucune ambiguïté, dans une rassurante et quelque part chaleureuse unanimité républicaine. Cela a abouti à des actions symboliques et à des mesures concrètes, rassemblées dans une délibération que vous évoquiez tout à l'heure. Ce vote s'inscrit donc dans le droit fil de cette action. Mais il permettra aussi, parce qu'il faut nommer les choses, de donner des clés pour débusquer une nouvelle forme d'antisémitisme, plus sournoise, celle de ceux qui dissimulent leur antisémitisme derrière une rhétorique antisioniste.

Pour ne prendre que des exemples récents, il s'agit d'un graffeur agressé à Strasbourg parce qu'il portait un t-shirt sur lequel était inscrit Israël. Il s'agit des insultes adressées en décembre dernier à April BENAYOUM lors de l'élection de Miss France parce qu'elle avait eu le malheur de dire que son père était israélien. Il s'agit du gilet jaune qui a pris à partie Alain FINKIELKRAUT dans la rue en lui envoyant un très emblématique « sale sioniste » – je vous passe le reste –, ponctué par des « rentre chez toi en Israël », « rentre dans ton pays ». Chacun a compris que « sale sioniste » signifiait « sale juif » et que son pays était forcément Israël. Cela a fait d'ailleurs tristement écho à LE PEN, quand il demandait il y a quelques années à Lionel STOLÉRU s'il avait une double nationalité.

L'antisionisme est ainsi devenu un nom de code, derrière lequel certains s'abritent pour distiller leur haine des juifs. Ce mot est aujourd'hui tellement entaché que, quand quelqu'un se définit comme antisioniste, il faut lui demander de clarifier ses propos. Est-ce que cela signifie qu'il condamne la politique du gouvernement israélien ? Dans ce cas, pourquoi utiliser ce mot ? Nie-t-il la légitimité d'Israël à exister ? Interroge-t-il ses frontières ? C'est là aussi que cette définition opérationnelle et les exemples qui

l'accompagnent sont utiles pour faire la part des choses.

L'exposé des motifs de la proposition de résolution indique ainsi clairement que cette définition ne reconnaît pas comme antisémite la critique des politiques de l'État d'Israël et que critiquer Israël comme l'on critiquerait tout autre État ne peut pas être considéré comme de l'antisémitisme. Nous ne devons donc pas tomber dans ce piège de confondre antisémitisme et critique, pour moi légitime et salutaire, du gouvernement israélien actuel. Les critiques de ce type n'ont rien à voir, ni avec l'antisémitisme, ni avec l'antisionisme. Il s'agit de politiques gouvernementales, et les gouvernements ne font que gouverner les États. Ils vont, ils viennent. Parfois ils changent, et tant mieux, tandis que les États s'inscrivent dans la durée pour protéger la vie commune de leurs citoyens, des hommes et des femmes. Par conséquent, critiquer le gouvernement d'Israël et sa politique ne devrait en aucun cas entraîner ou justifier une opposition à son existence même. C'est là aussi l'un des intérêts de cette démarche, de pouvoir démasquer celles et ceux qui se servent de cette notion d'antisionisme pour masquer la réalité de leur antisémitisme, et cela permet de mettre des mots justes sur ce fléau qu'est l'antisémitisme.

Enfin, contrairement à d'autres arguments que j'ai pu entendre des opposants à cette définition, reconnaître la spécificité de l'antisémitisme, parce que cette spécificité est une réalité à l'échelle de l'histoire, ne fragilise en rien l'approche universelle et indivisible du combat antiraciste. Tenir compte des spécificités et de l'histoire de chaque forme de racisme pour mieux les combattre n'empêche en rien de s'inscrire pleinement dans une vision universaliste de l'humanité. Le combat contre toute forme de racisme, de xénophobie, de discrimination doit être partagé par toutes et tous. Nous ne pouvons le mener correctement qu'en admettant que ce n'est pas un combat d'empathie sélective. C'est pourquoi, Monsieur le Président, mes chers collègues, même si cette définition n'a pas de caractère contraignant, le débat que nous avons aujourd'hui est utile et important, parce qu'il est symbolique et, en politique, les symboles comptent.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Jean-Philippe a la parole.

M. MAURER – Monsieur le Président, mes chers collègues. Je vous remercie de nous présenter cette motion qui a suscité de nombreux débats lundi au Conseil municipal de Strasbourg et qui a fini par ne pas être votée. Ce qui est inquiétant dans cette situation, c'est que cela viendrait à faire croire que nous en faisons déjà assez, voire de trop pour lutter contre l'antisémitisme. Or que nous dit la situation actuelle, que nous pouvons observer dans l'espace public, à Strasbourg par exemple, et ailleurs ? Il y a 15 ou 20 ans, les espaces communautaires n'avaient pas besoin d'être protégés. Aujourd'hui, lorsque vous passez à la synagogue de la paix, vous voyez en permanence un car de gendarmes mobiles ou de crs, et des barrières. Toutes les structures communautaires sont obligées d'être protégées ou de se protéger. Cela montre que la situation est grave et que, si nous feignons de dire que tout va bien, que nous en faisons déjà beaucoup et que cela est suffisant, cela n'est en fait pas du tout le cas. Je pense à un ami qui était directeur de l'école ORT à Strasbourg, et qui a été affecté à Paris. Il me racontait la situation, où il était nécessaire d'accompagner les élèves qui se rendaient à l'école pour qu'ils ne soient pas agressés. La situation est donc plus grave que ce que l'on veut laisser entendre. La multiplication des petits faits divers ne retient pas l'attention, mais en les prenant tels qu'ils sont, nous nous rendons compte de la dégradation permanente de la situation.

C'est la raison pour laquelle nous devons lutter contre ce poison qui s'insinue partout, dans toutes les fissures de la société. Il s'agit en plus des réseaux sociaux et d'une consultation commode, qui perturbe les esprits les moins éclairés et qui sert en quelque sorte le discours de certains qui s'édifient tout seuls une pensée totalement invraisemblable, qui en viennent notamment à nier l'holocauste. Nous avons l'impression, Monsieur le Président, mes chers

collègues, que le Struthof n'existe pas, qu'il ne s'est rien passé. J'ai pu me rendre à Auschwitz. Certains prétendront que cela n'existe pas et qu'il s'agit de quelque chose tout à fait anodin, alors qu'il s'agit d'un drame absolu, d'une abomination. Il s'agit d'utiliser dans les discours un mot pour un autre, de ce venin terrible qui, jour après jour, altère la vie de la société pendant que nous essayons patiemment, avec obstination, de construire une société plus fraternelle. Les ferments des fractures, des divisions, s'installent parallèlement. Ce n'est pas parce qu'ils n'accèdent pas, heureusement, à une expression publique qu'ils n'existent pas. Lorsque nous entendons ce qui se dit ici et là, il y a de quoi véritablement être inquiet.

Je comprends et j'approuve toutes les collectivités et toutes les institutions qui ont voté cette motion, qui est l'affirmation d'une détermination pour lutter contre l'antisémitisme, le racisme et la haine. Ceux qui voudraient nous faire croire que nous en faisons déjà assez et qu'il n'est pas nécessaire de confirmer cela se trompent totalement. C'est un appel à la mobilisation que nous devons faire et que vous faites, Monsieur le Président. Je remercie Brigitte KLINKERT de l'avoir proposé, parce qu'il s'agit d'un sujet éminent. En tant que Collectivité, nous devons être et sommes un des moteurs. Je vous remercie de présenter cela en début de séance, pour que nous ayons paisiblement le temps de l'évoquer et de d'en parler. Nous savons que les motions sont parfois présentées en fin de séance, pouvant être considérées comme des accessoires d'un ordre du jour déjà conséquent. Aujourd'hui, grâce à vous et à l'ensemble des intervenants, il ne s'agit pas d'un appendice mais d'un élément essentiel de notre expression. Sans réserve, nous la soutenons toutes et tous, et je tiens encore à vous en remercier.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – La parole est à Nicolas MATT.

M. MATT – Merci, Monsieur le Président. Merci, mes chers collègues. Je mesure vraiment notre émotion aujourd'hui, la nôtre et la vôtre, élus non strasbourgeois, et je suis vraiment peiné que cette polémique, issue de ma ville de Strasbourg, nous affecte tous autant et affecte l'Alsace, la France et bien au-delà. Cette polémique violente fragilise bien sûr Strasbourg comme capitale européenne, capitale des droits de l'homme. Elle fragilise l'esprit de concorde, le bien vivre ensemble, le principe d'égalité de droits et de devoirs en matière culturelle, comme le pense la Ville de Strasbourg depuis plus de 21 ans. Elle fragilise la voix de Strasbourg et, par conséquent, celle de l'Alsace.

Il est plus que jamais nécessaire pour Strasbourg, aujourd'hui seule Ville à avoir refusé d'adopter la définition de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'holocauste, que notre Assemblée vienne en soutien de sa population et de l'Alsace, pour sauver notre honneur et cette histoire alsacienne, qui a été compliquée. L'Alsace a été une terre de guerre, une terre tourmentée. Il est temps maintenant que nous regardions vers l'avenir avec sérénité. Et il est temps que nous venions en soutien de tous les démocrates qui, s'inscrivant dans la tradition de l'esprit rhénan, font de Strasbourg la capitale européenne qu'elle doit être.

Mes chers collègues, dans l'amphithéâtre Jean Cavaillès de l'Université de Strasbourg, il est écrit ces mots : « Nécessaires les enchaînements des mathématiciens, nécessaire cette lutte que nous menons. » Nécessaire, mes chers collègues, l'unanimité de ce vote aujourd'hui. Je vous en remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose de passer au vote. Qui promeut cette motion ? Merci, mes chers collègues. Je suis fier et honoré d'être votre Président. Tous les matins de ma vie, dans ma maison familiale à Schirmeck, en ouvrant les volets, je vois le mémorial du Struthof. J'ai beaucoup milité à l'époque en tant que Maire pour la réalisation du

mémorial d'Alsace-Moselle. Je vois le Struthof à droite et le mémorial d'Alsace-Moselle à gauche lorsque je suis dans ma maison de famille. Bien évidemment, notre position unanime me touche particulièrement. Je dois vous avouer que, quand je me suis battu à l'époque pour que le mémorial se construise à Schirmeck, j'avais la conviction qu'il était nécessaire de promouvoir ce devoir de mémoire pour que les violences que la Seconde Guerre mondiale a générées dans notre pays n'arrivent plus dans le monde. Mais j'étais rassuré. Je me disais que nous avions fait ce travail et que nous ne risquions plus rien. Je pensais que ce que nous avions fait était nécessaire, mais je ne pensais pas que, quelques années plus tard, une forme forte d'anti-républicanisme – je ne sais pas si nous pouvons utiliser ce terme – se développerait dans notre pays et dans le monde, et que ces réalisations auraient encore plus de sens, d'utilité et de nécessité. Aujourd'hui, je suis fier d'appartenir à notre Collectivité, fier de voir cette belle unanimité. Toutes vos paroles, particulièrement solennelles, chers collègues m'ont touché. Cette expression forte me touche et fait la fierté de l'Alsace et de notre Collectivité. Merci beaucoup.

Applaudissements.

MOTION PERMETTANT DE DEFINIR LA NOTION D'ANTISEMITISME ET AINSI DE COMPLETER LE PLAN DE LUTTE CONTRE L'ANTISEMITISME, LE RACISME ET LA HAINE.

«L'antisémitisme est une certaine perception des Juifs qui peut se manifester par une haine à leur égard. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme visent des individus juifs ou non et/ou leurs biens, des institutions communautaires et des lieux de culte.»

Les exemples suivants, destinés à guider le travail de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste ou IHRA, illustrent cette définition :

L'antisémitisme peut se manifester par des attaques à l'encontre de l'État d'Israël lorsqu'il est perçu comme une collectivité juive. Cependant, critiquer Israël comme on critiquerait tout autre État ne peut pas être considéré comme de l'antisémitisme. L'antisémitisme consiste souvent à accuser les Juifs de conspirer contre l'humanité et, ce faisant, à les tenir responsables de «tous les problèmes du monde». Il s'exprime à l'oral, à l'écrit, de façon graphique ou par des actions, et fait appel à des stéréotypes inquiétants et à des traits de caractère péjoratifs.

Parmi les exemples contemporains d'antisémitisme dans la vie publique, les médias, les écoles, le lieu de travail et la sphère religieuse, on peut citer, en fonction du contexte et de façon non exhaustive :

- l'appel au meurtre ou à l'agression de Juifs, la participation à ces agissements ou leur justification au nom d'une idéologie radicale ou d'une vision extrémiste de la religion ;
- la production d'affirmations fallacieuses, déshumanisantes, diabolisantes ou stéréotypées sur les Juifs ou le pouvoir des Juifs en tant que collectif comme notamment, mais pas uniquement, le mythe d'un complot juif ou d'un contrôle des médias, de l'économie, des pouvoirs publics ou d'autres institutions par les Juifs ;
- le reproche fait au peuple juif dans son ensemble d'être responsable d'actes, réels ou imaginaires, commis par un seul individu ou groupe juif, ou même d'actes commis par des personnes non juives ;
- la négation des faits, de l'ampleur, des procédés (comme les chambres à gaz) ou du caractère intentionnel du génocide du peuple juif perpétré par l'Allemagne

nationale-socialiste et ses soutiens et complices pendant la Seconde Guerre mondiale (l'Holocauste) ;

- le reproche fait au peuple juif ou à l'État d'Israël d'avoir inventé ou d'exagérer l'Holocauste ;
- le reproche fait aux citoyens juifs de servir davantage Israël ou les priorités supposés des Juifs à l'échelle mondiale que les intérêts de leur propre pays ;
- le refus du droit à l'autodétermination des Juifs, en affirmant par exemple que l'existence de l'État d'Israël est le fruit d'une entreprise raciste ;
- le traitement inégalitaire de l'État d'Israël, à qui l'on demande d'adopter des comportements qui ne sont ni attendus ni exigés de tout autre État démocratique ;
- l'utilisation de symboles et d'images associés à l'antisémitisme traditionnel (comme l'affirmation selon laquelle les Juifs auraient tué Jésus ou pratiqueraient des sacrifices humains) pour caractériser Israël et les Israéliens ;
- l'établissement de comparaisons entre la politique israélienne contemporaine et celle des Nazis ;
- l'idée selon laquelle les Juifs seraient collectivement responsables des actions de l'État d'Israël.

Un acte antisémite est une infraction lorsqu'il est qualifié ainsi par la loi (c'est le cas, par exemple, du déni de l'existence de l'Holocauste ou de la diffusion de contenus antisémites dans certains pays).

Une infraction est qualifiée d'antisémite lorsque les victimes ou les biens touchés (comme des bâtiments, des écoles, des lieux de culte et des cimetières) sont ciblés parce qu'ils sont juifs ou relatifs aux Juifs, ou perçus comme tels.

La discrimination à caractère antisémite est le fait de refuser à des Juifs des possibilités ou des services ouverts à d'autres. Elle est illégale dans de nombreux pays.

Motion adoptée à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT – Fatima JENN a la parole.

Mme JENN – Je voulais juste vous informer que le projet culturel de la Ville de Colmar, qui nous a été proposé et qui a pour but la promotion culturelle et touristique du patrimoine judéo-alsacien, est retenu dans le Plan de relance. Je voulais quand même le dire à cette occasion.

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit d'un élément concret, qui va dans le même sens. Merci Fatima pour cette précision. Je propose de passer aux rapports qui ont été retenus.

DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS

CD-2021-4-4-1 - Contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2021-2023

M. BERTRAND, rapporteur

Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport sur le Contrat triennal Strasbourg capitale européenne, juste après cette motion, a évidemment toute son importance. Je voudrais vous dire avant de démarrer ma fierté de voir cette motion publique approuvée

par l'ensemble l'Assemblée, concernant les événements qui ont eu lieu à Strasbourg.

Le Contrat triennal 2021-2023 est en train de se discuter et de se finaliser. Cela concerne un engagement fort pour Strasbourg, pour la capitale européenne de la France, pour la présence des institutions européennes dans notre capitale, essentielle, qui génère quelque 28 000 emplois et 800 millions d'euros de retombées économiques annuelles hors situation de crise sanitaire que nous vivons actuellement. La signature du prochain contrat revêt dans ce contexte un élément tout à fait capital. Le Département du Bas-Rhin a toujours accompagné ce Contrat triennal. Il s'agissait d'environ 9 millions d'euros. Sous la présidence de Frédéric BIERRY, nous sommes passés à 12,8 millions d'euros. Aujourd'hui, il s'agit de 14 à 18 millions d'euros.

Mes chers collègues, je souligne l'engagement de cette Collectivité par rapport à notre besoin de faire de Strasbourg cette capitale essentielle et de mesurer les avancées nécessaires par rapport à toutes nos contradictions au sujet de Bruxelles, la technocrate, et Strasbourg, la démocrate. Concernant cet engagement prioritaire sur l'accueil des parlementaires, nous vivons un véritable drame à l'heure actuelle, puisque cela fait plus d'un an que le Parlement européen n'a pas siégé à Strasbourg, qui est pourtant le siège de cette institution. Cela se fait donc au détriment des règles établies, qui permettent à Strasbourg d'être ce centre d'attractivité mais aussi de valorisation de la démocratie.

Assurer une gouvernance à ce Contrat triennal est un des objectifs discutés, pour permettre aussi d'assurer le suivi des engagements, les nôtres mais aussi ceux de nos partenaires. Nous avons fixé deux priorités. La première est de poursuivre l'amélioration multimodale de Strasbourg, capitale européenne, de conforter l'attractivité, de conforter le côté international et de densifier la présence des institutions parlementaires et partenaires européennes à Strasbourg. Il s'agit d'assurer la continuité des engagements pris dans le précédent Contrat triennal, avec des projets forts comme le contournement ouest de Strasbourg, l'aéroport, l'achèvement de la construction du Pavillon d'honneur. Ces quelques exemples seront dans ce contrat, mais il s'agit aussi de s'inscrire dans une amélioration forte des dessertes institutionnelles européennes, nécessaires, de manière à permettre aux parlementaires d'arriver à Strasbourg. La priorité est également donnée au traité d'Aix-la-Chapelle et au rappel appuyé lors de la conférence intergouvernementale de la Conférence du Rhin supérieur qui doit être réalisée le plus rapidement possible entre l'Allemagne et la France pour permettre l'accès de Strasbourg à Francfort et, parallèlement, à Bâle-Mulhouse avec les engagements pris dans le Contrat de Plan État-Région 2015-2020 concernant l'accessibilité ferroviaire de l'aéroport de Bâle-Mulhouse. Il s'agit en outre de l'amélioration des liaisons Strasbourg-Bruxelles. Nous pouvons nous demander, après tant d'années d'engagement européen, pourquoi cette liaison n'est pas encore réalisée. Nous devons vraiment mettre l'accent là-dessus. Nous devons également éviter des ruptures de charge entre Strasbourg et Bruxelles, et continuer à cofinancer le Thalys Charter qui est utilisé lors de sessions à Strasbourg. Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace souligne la nécessité d'une présence permanente accrue des services du Parlement européen. Nous aurons l'occasion d'y revenir tout à l'heure. En effet, l'engagement notre Président d'aller à Bruxelles pour demander des comptes à l'institution européenne parlementaire par le biais de la rencontre avec le Secrétaire général a donné toute la lumière de ce qui manque réellement Strasbourg. Cette fois-ci, nous pouvons dire que la crise sanitaire dans laquelle nous vivons depuis un an a mis en lumière ce manque cruel de cadres administratifs et de fonctionnaires à Strasbourg. Trois cents personnes travaillent actuellement à l'institution européenne de Strasbourg, contre 2 000 au Luxembourg et 5 000 à Bruxelles. Vous mesurez le dérapage qui a eu lieu au bout de 25 ou 30 ans d'activité. Nous devons dire stop à cette érosion, qui dessert évidemment Strasbourg.

La deuxième priorité consiste à soutenir le rayonnement européen de Strasbourg, capitale européenne. Cela concerne, au-delà du Parlement et des institutions, le fonds pour la culture avec les projets liés à des actions culturelles valorisant l'Europe et le transfrontalier,

actions fortes de notre Collectivité, le fonds de soutien à la science avec les projets liés à la recherche et aux universités, et le fonds de soutien à la démocratie. Nous avons évoqué ce matin le sujet en profondeur. Il est urgent d'accompagner tous les actes et démonstrations de démocratie qui ont lieu à Strasbourg, très fortement, et demain plus qu'hier. La gouvernance, qui manquait jusqu'à présent et que le Président BIERRY avait sollicitée fortement, doit être prise en compte de manière à savoir réellement quelles actions ont été valorisées et ont eu un résultat direct et efficace sur le fonctionnement de nos institutions.

Il s'agissait du résumé de cet acte, dans le cadre duquel nous demandons de nous engager et de permettre au Président de signer. Nous le passons en séance plénière aujourd'hui, mais toutes les finalités ne sont pas encore concrètement acquises. Le montant total est compris entre 14 et 18 millions d'euros, mais il manque quelques millions d'euros. Cet accord devrait se faire très prochainement, en présence du Président de la République, Monsieur MACRON, de manière à valider de manière forte ce Contrat et de mettre en lumière le rayonnement de Strasbourg. Il s'agit d'anticiper ce qui va être fait et de permettre à notre Collectivité d'être présente à côté de l'Eurométropole, de la Région Grand Est et de l'État pour signer ce contrat. Je vous remercie de votre écoute et je suis prêt à répondre à vos questions.

M. LE PRÉSIDENT – Merci pour ton implication forte et ta détermination sur le soutien de Strasbourg, capitale européenne. Ton application et tes conseils nous sont précieux au quotidien pour mener ce combat. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? La parole est à Jean-Philippe MAURER.

M. MAURER – Monsieur le Président, mes chers collègues. Je vous remercie de votre engagement dans ce dossier européen, parce que nous sommes face à une double difficulté. Il s'agit d'une situation au long cours qui se caractérise par une dégradation constante de la perception par les eurodéputés de Strasbourg, du siège du Parlement européen à Strasbourg. Il ne s'agit pas d'une perte d'appétence, mais de la fin de l'envie de venir siéger à Strasbourg. Nous constatons hélas les difficultés régulières de cette situation au long cours, au fur et à mesure que des votes sont demandés à ce sujet. Mais les traités nous en préservent, bien entendu. Il s'agit aussi d'une situation à court terme, mais qui dure depuis plus d'un an. Le Parlement européen ne vient plus siéger à Strasbourg, en raison de la crise sanitaire et des contraintes posées par Bruxelles, qui limite les déplacements, notamment en instaurant une sorte de petite quarantaine pour ceux qui quitteraient et reviendraient à Bruxelles et en Belgique. Cela a comme effet de créer une sorte de confort de routine pour les députés européens, qui finalement considèrent que tout se passe à Bruxelles et que c'est bien ainsi. Chaque mois qui passe dégrade cette nécessité et cette envie de venir siéger à Strasbourg.

C'est la raison pour laquelle vous êtes passé d'une stratégie défensive, à travers les dispositions évoquées – et je vous remercie pour les moyens supplémentaires mobilisés – à une stratégie offensive. La stratégie défensive est constituée par ces 13 contrats triennaux qui se sont succédés et qui ont permis à chaque fois de construire une sorte de lego public. Mais nous étions toujours dans une situation de Strasbourgeois qui parlent aux Strasbourgeois et aux Alsaciens. Or le débat se cristallise à Bruxelles. C'est la raison pour laquelle vous avez ouvert ce chemin vers Bruxelles, où se décident beaucoup de choses et où se trouvent 5 000 fonctionnaires, représentant autant de réseaux et une capacité d'inertie, permettant de dire que tout est déjà à Bruxelles et de se demander pourquoi il s'agirait d'aller à Strasbourg.

C'est la raison pour laquelle cette nécessité d'agir vise également à stopper ce que j'appelle le symptôme de l'effritement. De quoi s'agit-il ? Il s'agit du décrochage qui s'opère au fil des années, sans s'en rendre compte, comme l'effilochement d'une corde dont nous ne nous rendons compte que lorsqu'elle se rompt. Or nous sommes au bord d'une rupture. Nous pourrions nous dire que la corde tient toujours. C'est cette nécessité d'agir désormais

de manière offensive qui est marquée et traduite dans les initiatives déjà prises, Monsieur le Président, et qui le seront encore pour déplacer le débat au cœur de l'institution européenne à travers l'ensemble des structures présentes à Bruxelles. L'ensemble des questions posées et des stratégies mises en place doivent y concourir. Nous pouvons nous dire que trois ans, c'est long. Mais finalement, c'est très court, en regardant le temps nécessaire pour préparer le nouveau Contrat triennal. Finalement, tout le monde y travaille depuis près d'une année. Nous mesurons donc la longueur du temps nécessaire pour s'adapter à une situation compliquée et difficile.

Enfin, pour la Ville de Strasbourg et pour toute l'Alsace, l'Europe est un accélérateur de développement et de rayonnement. Ceux qui ne l'ont pas compris ne comprennent rien à Strasbourg, Ville européenne et symbole de la réconciliation franco-allemande, qui donne le tempo à l'ensemble de l'Europe. Nous pouvons quand même regretter que ce label de capitale européenne de la démocratie, qui tendait les bras à la Ville de Strasbourg a été rejeté par la nouvelle municipalité, avec dédain, précisant qu'ils n'en ont pas besoin et que cela ne les intéresse pas. Nous voyons dans quelle situation nous nous trouvons, avec un Parlement qui peine à revenir à Strasbourg, capitale européenne de la démocratie et de la défense des droits de l'homme, qui caractérise la construction européenne et la vocation d'une Europe des droits de l'homme avec l'ensemble des enjeux qui s'y rattachaient.

L'intérêt d'être intégré dans des contrats partenariaux permet de faire résonner, dans cette enceinte, une voix européenne, là où dans d'autres endroits, elle s'étouffe – ce que je regrette. C'est la raison pour laquelle je souhaitais exprimer fortement et publiquement cela ce matin. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Jean-Philippe. La parole est à Brigitte KLINKERT.

Mme KLINKERT – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Si notre Collectivité s'appelle Collectivité européenne d'Alsace, c'est parce que nous sommes situés géographiquement au cœur de l'Europe et que nous vivons au quotidien dans un bassin de vie transfrontalier. Mais c'est aussi parce que nous abritons l'une des trois capitales européennes. C'est un honneur et une responsabilité. Nous portons le message et l'avenir de l'Europe du quotidien, de l'Europe des citoyens, de l'Europe de l'humanisme et des droits de l'homme. Le vote du Contrat triennal Strasbourg, capitale européenne est un moment fort, car il marque l'union sacrée des collectivités et de l'État autour de la vocation européenne de Strasbourg. Cette mobilisation pour Strasbourg était en vigueur depuis longtemps du côté du Conseil départemental du Bas-Rhin. Avec Éric STRAUMANN, sous nos présidences respectives, nous en avons fait également une priorité haut-rhinoise, car alsacienne. Voir aujourd'hui la Collectivité européenne d'Alsace s'engager dans le Contrat triennal de Strasbourg, capitale européenne est un moment fort et important. Je tiens à saluer l'action de notre collègue Rémi BERTRAND et votre engagement, Monsieur le Président. La Collectivité européenne d'Alsace joue un rôle majeur dans cette mobilisation Strasbourg, capitale européenne, tout comme le Président de la République et le gouvernement sont inflexibles sur la vocation de Strasbourg, ce qui est essentiel. Le retour des sessions du Parlement européen est une priorité absolue, et nous devons toutes et tous restés mobilisés dans nos responsabilités. Strasbourg, capitale européenne est un enjeu pour l'Alsace, mais aussi un enjeu pour l'Europe. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. La parole est à Mathieu CAHN.

M. CAHN – Monsieur le Président, mes chers collègues. Je crois que je n'ai pas besoin de revenir ici longuement sur les enjeux et l'importance de ce nouveau Contrat triennal. Ce Contrat, qui est un modèle quasi unique dans son genre, fait l'objet d'âpres discussions à chaque renouvellement. Il est une pierre angulaire de l'action conjointe de nos collectivités et de l'État pour conforter la place de Strasbourg et son rôle de capitale européenne. Convenons que la période récente ne fait que renforcer son intérêt.

Nous partageons les orientations indiquées dans la délibération et nous nous réjouissons que la Collectivité européenne d'Alsace poursuive les engagements de l'ancien Conseil départemental du Bas-Rhin, non seulement parce qu'il n'y a pas d'Alsace forte sans capitale régionale forte, mais en plus parce que les retombées de ce positionnement strasbourgeois profitent à toute l'Alsace.

Au-delà, c'est la place même de la France en Europe qui est en jeu depuis plus d'un an. Nous pouvons parfois avoir l'impression que dans le bras de fer qui s'est engagé avec le Parlement, qui se sert opportunément de la crise sanitaire pour ne plus siéger à Strasbourg, le gouvernement la joue parfois un peu petit bras et manque d'allant pour défendre ce siège d'une institution internationale. Ce Contrat triennal et donc aussi pour lui un moyen de nous rassurer sur ses ambitions. Pour cela, il est maintenant essentiel que les discussions aboutissent sans tergiversations ou complications bureaucratiques inutiles.

Il sera aussi important de voir comment sera prise en compte dans ce Contrat la prochaine présidence française du Conseil de l'Union européenne, qui interviendra au premier semestre de l'année prochaine. Cette présidence est une belle opportunité de démonstration des capacités strasbourgeoises et alsaciennes d'accueillir des réunions de ministres, des événements européens, des conférences inscrites dans les différents programmes. Je pense donc que le Contrat triennal devrait prévoir des financements dans cette optique et insister sur le fait que Strasbourg soit systématiquement privilégié pour tous les événements et manifestations liés à cette présidence. Ce n'est pas une idée neuve, mais le Secrétariat d'État à l'Europe pourrait profiter de cette période pour s'installer à Strasbourg, donnant ainsi un signe fort de l'engagement de l'État mais aussi un message décentralisateur positif pour sortir de l'idée qu'en France tout se passe toujours à Paris.

Il s'agit donc d'un enjeu fort. Si cet enjeu est symbolique et politique, il est aussi économique. Comme l'évoque la délibération, la présence des institutions européennes est à l'origine d'une attractivité forte pour le territoire alsacien, estimée à 28 000 emplois et 800 millions d'euros de retombées économiques annuelles. L'absence du Parlement depuis plus d'un an, ajoutée à la crise sanitaire, coûte donc très cher à notre territoire. Le Contrat triennal est donc aussi l'occasion de contribuer à la relance économique des secteurs particulièrement touchés du tourisme, de l'événementiel et de l'hospitalité. La présidence française est une nouvelle fois l'occasion de se mobiliser pour faire valoir les atouts de Strasbourg et de l'Alsace. Il y a urgence, compte tenu de la dégradation de la situation économique. Dans le canton dont je suis l'élu, avec Suzanne KEMPF, au cœur même de la Ville de Strasbourg, je mesure chaque jour les conséquences de cette perte d'attractivité, que j'espère temporaire. Je vous épargnerai la longue liste des commerces qui ferment, de ceux qui sont en difficulté et des bars et restaurants fermés depuis des mois, dont certains ne rouvriront peut-être jamais. Ils ont besoin du Parlement, ils ont besoin de touristes, ils ont besoin que l'attractivité de notre Ville et de notre territoire soit assumée et confortée, et ils ont besoin, tout comme l'ensemble de notre territoire alsacien, que nous parlions de Strasbourg pour sa place en Europe, pour sa qualité de vie, pour notre patrimoine sur l'ensemble de notre territoire alsacien, et pas que nous fassions la une des médias et des réseaux sociaux pour des polémiques malvenues comme celle que nous vivons depuis quelques jours, qui ne font que dégrader encore l'image de Strasbourg en Europe et dans le monde. Il existe donc bien un enjeu économique avec ce Contrat, qui n'est en rien contradictoire avec l'enjeu de la défense d'une Europe multipolaire et démocratique.

Pour conclure, je voudrais vous faire, Monsieur le Président, une proposition. Puisque vous faites le choix tout à fait pertinent de positionner fortement la Collectivité européenne d'Alsace sur le fonds démocratie, je voudrais vous suggérer d'appuyer l'enjeu de la jeunesse. En 2015 et 2016, lorsque j'étais adjoint la jeunesse à Strasbourg, nous avons accueilli en quelques mois quatre grands congrès et rassemblements de mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Le Département du Bas-Rhin avait d'ailleurs été un partenaire actif. Il s'agissait de la Confédération des MJC, de l'ANACEJ, de la Ligue de

l'enseignement et de près de 15 000 scouts européens venus de tout le territoire de l'Europe. Par ailleurs, tous les deux ans, le Parlement européen organise une rencontre de jeunes européens à Strasbourg. À cela, nous pouvons ajouter tous les groupes qui viennent de découvrir les institutions européennes. Mais mon expérience sur les questions de jeunesse au niveau national me fait aussi dire que souvent les conseils d'enfants, de jeunes et les différents groupes vont d'abord à Bruxelles avant d'aller à Strasbourg. Je crois qu'un enjeu est à porter et un axe est à creuser dans ce Contrat, à travers ce fonds, en termes de lobbying, d'outils à renforcer ou à créer pour faire de Strasbourg un passage incontournable, d'abord en France, mais ensuite dans toute l'Europe, pour toute organisation ou association de jeunes qui inscrit l'Europe dans ses thèmes de réflexion ou de mobilisation. Il s'agit non seulement d'un enjeu pour conforter la place de Strasbourg, mais aussi d'un enjeu pour permettre que cette belle idée de l'Europe ne tombe pas en désuétude faute d'être entretenue. Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Mathieu. Je répondrai tout à l'heure à ta proposition. La parole est à Éric ELKOUBY.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Le Contrat triennal est un document ô combien important, qui doit être concret si nous voulons qu'il se réalise. C'est pourquoi nous pouvons nous interroger sur la mobilisation de certains et notamment de collectivités locales qui, réunissant l'agora, telle qu'elles l'appellent désormais, des associations européennes à Strasbourg le 8 mars, commencent par une réunion Tupperware sur un quizz sur les femmes européennes. Nous sommes loin du sérieux et de l'intelligence qu'il est nécessaire de mettre à bon escient pour faire de ce Contrat triennal la réussite de Strasbourg, de l'Alsace et de l'Europe.

En complément de ce que viennent de dire mes collègues, je veux souligner que votre déplacement à Bruxelles, Monsieur le Président, a été important et marquant pour notre Collectivité. Il est bien normal et logique, comme vient de le dire la Ministre Brigitte KLINKERT, que la Collectivité européenne d'Alsace s'implique totalement dans ce Contrat triennal, car si nous sommes Collectivité européenne d'Alsace, c'est aussi et parce que nous sommes Européens. C'est aussi et parce que nous sommes Européens que nous avons cette matrice importante, qui est le aussi le signe notre action.

La contractualisation est notamment importante parce qu'elle engage les collectivités et l'État. En ce sens, je voudrais souligner que le thème d'accessibilité de Strasbourg, à chaque fois remis sur la table tous les trois ans, ne doit plus être un vœu pieux mais une véritable réalité. Peut-être avons-nous la possibilité en tant que Collectivité européenne d'Alsace, et vous-même, Monsieur le Président, d'initier, de mettre autour de la table et de mobiliser l'ensemble des acteurs (aéroport, SNCF, opérateurs de tourisme, État et collectivités) pour faciliter l'accessibilité de Strasbourg par tous moyens et à tout moment. De la même manière, nous répétons que les sommets et rencontres internationaux doivent se tenir à Strasbourg ou en Alsace. Il s'agit d'une priorité, d'une nécessité. Lorsque le sommet franco-espagnol se réunit à Montauban, je pense que le sommet franco-allemand pourrait se réunir à Strasbourg, comme cela a déjà été le cas. Il s'agit aussi du sommet tripartite avec l'Italie.

À travers ce document du Contrat triennal, nous sommes rentrés effectivement dans une politique offensive, avec un financement important, qui augmente grâce à votre impulsion, Monsieur le Président. Il s'agit d'un document de travail, qui nous contraint. Mais pour que nous soyons tout à fait logiques, même si je sais que cela va susciter quelques heurts ici, la Collectivité européenne d'Alsace doit avoir son siège politique à Strasbourg. Quelle image donnons-nous à l'extérieur ? Ce n'est pas contre Colmar, Mulhouse ou Altkirch. Nous pouvons toujours nous réunir à Colmar. Cela n'est pas un souci. D'ailleurs nous sommes bien accueillis. Mais ce n'est pas le problème. Marquer du sceau de la capitale européenne la Collectivité européenne d'Alsace renforcera aussi le travail que nous menons et les

preuves que nous devons apporter à Strasbourg comme siège du Parlement européen. Cher collègue HEMEDINGER, si vous voulez la parole, vous la prendrez après moi.

Enfin, je voudrais rappeler ce que Mathieu CAHN a dit il y a quelques instants. Lorsque j'étais éphémère député, j'ai fait la proposition d'installer le ministère des Affaires étrangères à Strasbourg. Cette proposition était partagée par un certain nombre de groupes politiques. Peut-être devrions-nous aller plus loin, reprendre notre bâton de pèlerin, au sein de l'ensemble des parlementaires, pour faire de ces propositions des propositions concrètes, réelles, en accompagnement du Contrat triennal de Strasbourg. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – La parole est à Nicolas MATT.

M. MATT – Merci, Monsieur le Président. La préparation du Contrat triennal Strasbourg, capitale européenne est un temps fort de l'actualité politique strasbourgeoise, alsacienne et au-delà. Je souhaite que ce Contrat, teinté des valeurs de l'humanisme rhénan, puisse permettre la mise en place à l'échelle du Rhin supérieur de nombreuses collaborations universitaires, économiques, culturelles et éducatives. Dans ce contrat, il est prévu que les actions liées à l'enseignement supérieur et à la recherche, à la culture et à la démocratie seront financées via un appel à projets. Je peux comprendre l'intérêt de ce choix en termes de redynamisation de contrat, mais je suis convaincu que, dans ces thématiques, il est nécessaire d'avoir des lignes de force, des programmes phares traduisant une volonté politique. Dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche, un programme occupe une place tout à fait à part. Il s'agit bien évidemment du groupement européen de coopération territoriale, créé en 2016, EUCOR, le campus européen, qui fédère l'espace du Rhin supérieur, cinq universités, trois nations autour de 110 000 étudiants et 15 000 enseignants chercheurs. Ce magnifique projet, dont l'utilité en termes de mobilité étudiante et de consolidation de collaborations scientifiques transfrontalières n'est pas à démontrer, est bien à consolider. Il était déjà inscrit dans le précédent Contrat triennal et je ne vois pour la Collectivité européenne d'Alsace, cheffe de file en matière de coopération transfrontalière, qu'un merveilleux projet politique à porter : faire ensemble le campus européen.

Les sommes engagées pour soutenir EUCOR sont certes relativement modeste au vu des millions inscrits dans ce Contrat, mais la force, mes chers collègues, du message politique est inversement puissante : construire un espace d'intelligence partagée, de meilleures connaissances du monde et de ce qui fait sens pour l'autre par la mobilité étudiante dans le Rhin supérieur ; créer un véritable campus européen.

Nous mesurons dans l'actualité d'aujourd'hui la violence des portes qui claquent. Mes chers collègues, j'espère que ce Contrat sera celui des portes qui s'ouvrent, vers un destin transfrontalier commun, centré sur notre jeunesse. Aussi, Monsieur le Président, je vous remercie sincèrement de votre action auprès des différents acteurs du Contrat triennal, dans un climat que nous espérons dorénavant apaisé, afin qu'Eucor soit inscrit comme l'un des projets porte-drapeau du prochain Contrat triennal. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas. La parole est à Éric STRAUMANN.

M. STRAUMANN – Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole. Je vais être très rapide. Pour l'organisation des débats, à un moment donné, nous devrions nous poser la question de la durée des interventions des uns et des autres. Nous avons quand même le sentiment de refaire ici les débats du Conseil municipal de Strasbourg. Bien entendu, nous sommes tous derrière Strasbourg, capitale européenne. J'ai à cet égard été porteur d'un rapport. Stratégiquement, nous devrions également nous rapprocher des Allemands et que nous accrochions Kehl à Strasbourg, parce que la décision du transfert est entre les mains des Allemands aujourd'hui. J'ai senti à l'époque, lorsque nous étions à Bruxelles, que les Allemands étaient en train de lâcher Strasbourg. Nous devons vraiment nous accrocher sur

le Rhin et sur nos amis allemands, qui détiennent aujourd'hui les clés de la question.

Pour le reste, je ne veux pas entrer dans le débat. Je pense qu'il est aujourd'hui tranché, sur la question du siège de la Collectivité européenne d'Alsace. J'espère que nous trouverons un bon parti pris, où les équilibres territoriaux et les intérêts de chacun se retrouveront. Arrêtons ce débat. Je pense que cela n'intéresse pas les Alsaciens. Je n'ai jamais entendu quelqu'un me dire à l'extérieur que Strasbourg serait affaibli parce que la Collectivité se réunissait à Colmar. Je crois que Strasbourg s'affaiblit elle-même, par les propres débats qu'elle mène actuellement. Il ne faut pas chercher les responsabilités ailleurs.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – La parole est à Yves HEMEDINGER.

M. HEMEDINGER – Merci. Cher collègue ELKOUBY, ce qui est excessif manque de pertinence, de valeur et d'efficacité. Je rejoins votre vision de Strasbourg, capitale européenne, mais vous auriez dû arrêter vos propos à cet endroit-là, car il ne s'agit pas du débat du jour. Nous parlons de Strasbourg, capitale européenne. D'ailleurs Strasbourg avait du plomb dans l'aile comme capitale européenne bien avant que nous ne parlions de la Collectivité européenne d'Alsace et des questions de son siège. Ne mélangez pas tout. En plus, vous prenez un risque en disant cela. L'équilibre de la Collectivité européenne d'Alsace est aussi un équilibre territorial et chaque commune de la CeA doit y trouver son compte, y compris Colmar. En tenant ce genre de propos, vous voulez une fois de plus faire de Strasbourg le Paris local. Il s'agirait d'un mauvais signal et d'une mauvaise idée. Cela donne juste corps à la crainte qu'ont certains Haut-rhinois, y compris moi-même parfois. Je me demande si cette volonté hégémonique de Strasbourg que vous exprimez régulièrement ne serait pas un mauvais signal pour l'ensemble de l'Alsace. Arrêtez avec ce genre de propos. N'entrez pas dans ces débats. Soyez respectueux de la diversité alsacienne faite autour de ces communes.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Yves. La parole peut être donnée au rapporteur. Il ne souhaite pas la prendre. Je vais apporter des compléments, puisque des questions précises ont été posées. Concernant les propos d'Éric sur le lien avec nos amis allemands, il s'agit d'un point que nous avons bien mesuré. L'enjeu du soutien de Strasbourg par le couple franco-allemand est déterminant. Nous agissons de différentes façons. Il y a quelques jours, nous avons échangé avec Manfred WEBER, Président du PPE. Avant-hier, nous avons vu l'ambassadeur d'Allemagne en France. Nous avons aussi vu l'Ambassadeur au Conseil de l'Europe. Nous faisons ce travail avec les élus. Il existe effectivement un vrai enjeu en la matière.

Concernant la proposition de Mathieu de porter une action forte autour de la démocratie et de la jeunesse, dans le Contrat triennal, nous ciblons les moyens sur le débat démocratique pour faire vraiment de Strasbourg la capitale démocratique de l'Europe, et une direction particulièrement forte vers la jeunesse me semble absolument essentielle.

Concernant l'accessibilité évoquée par un certain nombre d'entre vous, l'échange que nous avons aujourd'hui avec le gouvernement consiste à faire en sorte de travailler sur un statut dérogatoire fiscal pour l'aéroport, déterminant pour qu'il puisse garder son attractivité, sans quoi nous risquons de voir l'aéroport fermé. Aujourd'hui, 75 % des destinations sont liées à un seul opérateur. Nous devons donc avoir conscience de ce point de vigilance très fort.

J'ai très régulièrement le Secrétaire d'État aux affaires européennes au téléphone, y compris dimanche dernier. Nous sommes en train de travailler sur la possibilité d'être présent avec lui à Bruxelles pour donner encore plus de poids à la démarche. Avec Rémi, nous allons retourner à Bruxelles au mois d'avril. À ce moment-là, nous essaierons de

muscler notre engagement. Le Président de la Région Grand Est devrait aussi nous accompagner, pour essayer de porter encore plus fortement Strasbourg.

Je ne veux pas être plus long. Je propose de voter ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Nous passons au rapport suivant. Je vous propose de ne pas refaire le débat. Nous avons déjà évoqué à peu près tous les points. Le Contrat triennal est un outil. Il s'agit là d'une autre façon de sensibiliser sur les dysfonctionnements du Parlement européen.

CD-2021-4-4-2 - Saisine de la médiatrice européenne - Absence de sessions du Parlement européen à Strasbourg depuis le début de l'épidémie de Covid-19

M. BERTRAND, rapporteur

Monsieur le Président, chers collègues. Ce rapport n'est pas complémentaire, mais s'adosse complètement au Contrat triennal que nous avons évoqué. Je ne vais donc pas répéter un certain nombre d'éléments et d'actions qui concernent directement ce rapport.

Il existe au sein de l'institution européenne une médiatrice, qui peut être contactée lorsque les citoyens se rendent compte d'un dysfonctionnement de l'institution du Parlement européen. Cette médiatrice a son siège à Strasbourg. Nous proposons, à l'initiative du Président, une disposition pour solliciter la médiatrice sur le sujet du manquement de la présence des parlementaires à Strasbourg. Nous faisons le pari qu'il existe, au bout d'un an d'absence des parlementaires à Strasbourg, un dysfonctionnement de l'institution. Cela veut dire que la structure administrative du parlement n'a pas su répondre ou trouver des solutions pendant un an. Je ne parle même pas de l'anticipation dont il aurait dû faire preuve en prévoyant des situations de crise – qui aujourd'hui est sanitaire –, pour permettre à l'institution de siéger douze fois par an à Strasbourg. C'est cela que nous mettons en cause et c'est cette plainte que le Président déposerait en notre nom auprès de la médiatrice, de manière à faire comprendre qu'un principe de bonne administration est à respecter, ce qui n'est pas le cas.

Le 11 juin 2020, un échange a eu lieu entre la Secrétaire d'État aux affaires européennes Amélie de MONTCHALIN et le Président du Parlement. Un protocole d'accord, qui a été mis sur la table, aurait dû être respecté. Mais personne n'a tenu compte de ce protocole d'accord proposé au sein du Parlement.

En outre, le Conseil de l'Europe, à quelques pas du Parlement, a l'administration nécessaire à Strasbourg pour y faire fonctionner ses sessions, y compris pour l'élection du Président. Ils ont pu siéger normalement à Strasbourg, même en situation de crise. Un point nous dérange particulièrement. Le Parlement a siégé à Bruxelles l'année dernière, alors que la situation de crise sanitaire y était de loin supérieure à Strasbourg.

Nous pouvons suivre et alimenter ces débats. Il ne s'agit pas d'une défense de Strasbourg, mais d'une offensive. Nous demandons, en tant que citoyens européens, des comptes à cette administration, pour savoir où elle en est. L'institution de la Collectivité européenne d'Alsace représente l'ensemble de l'Alsace, mais ce sont les citoyens européens qui sont au centre du débat. Nous savons tous que l'Europe a besoin des citoyens. Si les citoyens ne participent pas aux débats démocratiques pour faire avancer l'Europe au quotidien, nous serions hors normes et les débats seraient très compliqués pour l'Europe, pour faire continuer notre belle aventure en son sein. Nous qui sommes situés dans cette vallée du Rhin supérieur, avons tout à fait intérêt à ce que cela se passe bien et avons envie d'aller de l'avant.

Je vous propose donc de donner procuration au Président BIERRY pour déposer cette plainte au bureau de la médiatrice.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Rémi. La parole est à Pascale JURDANT-PFEIFFER.

Mme JURDANT-PFEIFFER – Merci, Monsieur le Président. Bravo pour cette démarche pugnace. La Covid a bon dos. Il s'agit d'un prétexte, d'une fausse barbe, qui n'a d'autre but que de trahir les traités et lâcher Strasbourg.

Permettez-moi de vous donner un contre-exemple. Je vais parler du Conseil de l'Europe. La session de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'est tenue du 25 au 28 janvier à Strasbourg, en format hybride. Sur 82 parlementaire inscrits de 20 délégations nationales, un quart des effectifs à peu près étaient présents. Des tests antigéniques ont été faits à l'entrée et à la sortie des parlementaires. Aucun n'a été testé positif.

Je vais aborder un autre exemple. J'ai l'honneur de vous représenter, Monsieur le Président, au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. Il s'agissait, mardi et mercredi derniers, d'une réunion 324 représentants de 150 000 collectivités locales, en hybride. Les présidents de commission, les nouveaux présidents, les secrétaires, les équipes administratives étaient dans l'hémicycle à Strasbourg. Quand on veut, on peut.

Monsieur le Président, dans le rapport je vois avec satisfaction que nous allons relayer cette procédure de saisine auprès de la Région Grand Est, de l'Eurométropole de Strasbourg, de la Ville de Strasbourg. Ensemble, nous avons plus de poids. Mais nous pourrions aller plus loin, Monsieur le Président, en appelant à la solidarité nationale. D'autres collectivités du pays pourraient aussi procéder à cette saisine. Je crois que vous êtes influent à l'Assemblée des départements de France. En tous les cas, nous ne pouvons plus nous laisser piétiner comme cela.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Pascale. Je partage ta proposition. Je propose de passer au vote, puisqu'il s'agit du même débat. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Je ne manquerai pas de mobiliser un maximum de personnes pour saisir la médiatrice.

Nous passons au rapport suivant.

CD-2021-4-5-1 - Proposition d'expérimentation d'une nouvelle solution pour l'adaptation des salles de bain à destination des personnes âgées

M. WOLF, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous changeons vraiment de registre. Les sujets que nous avons évoqués étaient importants pour notre territoire. Mais dans la vie quotidienne de nos concitoyens, ce que nous évoquons maintenant l'est aussi. La parole est à Étienne WOLF pour présenter le rapport.

M. WOLF – Merci, Monsieur le Président. Je vous propose de prendre une petite douche froide pour remettre tout cela en place avant d'aller déjeuner. Vous connaissez la question de la population vieillissante qui souhaite demeurer le plus longtemps possible à domicile et dont les logements ne sont pas toujours adaptés pour pouvoir leur apporter les soins. Nous avons eu l'occasion, avec le Président et mon binôme, de rencontrer Madame la Ministre BOURGUIGNON à Brumath et nous avons parlé de ces questions, des difficultés rencontrées aujourd'hui. Pour pousser les gens qui souhaitent et peuvent rester le plus longtemps possible à domicile, il est nécessaire d'adapter leur logement. Vous connaissez tous la problématique. Aujourd'hui, lorsque nous faisons appel aux entreprises, cela

demande beaucoup de temps et d'argent pour adapter le logement et porter les soins sanitaires à ces populations. Nous vous proposons aujourd'hui de faire un essai, consistant à installer très facilement et rapidement des douches à domicile. Nous vous proposons un partenariat avec l'association Envie Autonomie, qui ferait cette expérience, avec notre soutien. Si vous en êtes d'accord, il s'agit de leur donner une subvention relativement conséquente, afin d'accompagner les services à domicile en installant des douches. Ce sujet tient à cœur au Président, qui interviendra certainement à ce sujet. Faisons cette expérience pour aider nos anciens à rester à domicile.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Étienne. La parole est à Isabelle DOLINGER.

Mme DOLINGER – Monsieur le Président, chers collègues. Il s'agit d'un réel aboutissement, d'une nouvelle solution pour l'adaptation des salles d'eau pour nos personnes âgées. Imaginez une douche montée en une demi-journée au domicile des personnes âgées. Il s'agit d'une douche adaptée, entièrement démontable et en plus fabriquée en Alsace. De nombreuses personnes, au regard de leur âge, n'ont pas envie de se lancer dans de lourds aménagements, souvent très coûteux. Cette cabine de douche s'adapte à toutes les configurations de logements, sans entraîner de détérioration. L'idée est d'offrir une réponse rapide aux personnes qui en ont besoin, y compris des personnes en sortie d'hospitalisation qui sont vraiment à court d'aménagement, mais aussi d'apporter une solution face aux accidents de la vie pour redonner de la dignité aux personnes en situation de fragilité. Chers collègues, vous aurez compris qu'il y a dans ce rapport une prise en compte plus efficace de la vie quotidienne des usagers. Il s'agit d'un vrai sur-mesure. Surtout, loin de la lourdeur technique et administrative, et loin des huit à dix mois de délai nécessaire pour ce type de travaux, la cabine est rapidement démontable dans le cas d'une location de logements, ce qui évite des coûts liés à la remise en état. Tout y est pensé. Il s'agit d'un profil de personne très modeste, avec un degré de dépendance élevée. Le reste à charge du bénéficiaire est de 13 euros par mois. Nous proposons donc d'expérimenter un système de location. Nous prévoyons aussi une participation mensuelle de 103 euros de la Collectivité. À ce coût mensuel s'ajoute le coût d'installation de la douche, soit environ 3 000 euros. Cela pourrait, pour les personnes les plus modestes, être pris intégralement en charge dans le cadre du plan d'aide.

Chers collègues, il s'agit d'un concept et d'une réalisation alsacienne, en circuit court, en assurant le maintien des emplois du territoire. Cela permet aussi à notre Collectivité d'optimiser l'argent public. Il s'agit d'une première et une réelle avancée en matière d'autonomie, qui est au cœur du service public alsacien. Merci pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Isabelle. Pascale a la parole.

Mme JURDANT-PFEIFFER – Permettez-moi de saluer l'avènement très concret du service public alsacien, qui vous est cher Monsieur le Président, et qui nous est cher à tous. La société française croule encore trop sous les complexités bureaucratiques, les lourdeurs et la paperasse à n'en plus finir. Cela nous remonte régulièrement. Celles-ci sont particulièrement pénalisantes pour les personnes handicapées, pour les aînés, pour les familles qui les accompagnent. Il nous revient maintenant de veiller à la fluidité de ce nouveau dispositif qui veut ramer à contre-courant des démarches longues et pesantes, en particulier pour l'aménagement de logements pour les personnes en situation d'autonomie. Plus précisément, nous lançons donc aujourd'hui cette expérience des douches mobiles. D'ailleurs, le titre du rapport est assez long. Entre nous, nous parlions du « rapport des douches ». Cette démarche s'appuiera sur nos structures locales, notre savoir-faire alsacien, et ses douches mobiles, agiles, peu onéreuses et dont l'installation est aisée vont bien sûr faire travailler nos artisans locaux, mais elles vont aussi apporter un réel soulagement aux personnes âgées en perte d'autonomie, favorisant ainsi leur maintien à domicile. Il s'agit d'un objectif qui nous est cher à tous, en tant qu'élus et à titre personnel, pour nos familles et pour nous plus tard. Mais n'oublions pas que, par leur ergonomie agile et adaptée, ces douches vous faciliter la tâche de tous les aidants : aidants

à domicile, conjoints, enfants mais aussi personnels des services d'aide à domicile qui procèdent aux toilettes – cela n'est pas toujours évident. Je souhaite un bon succès à nos douches mobiles, qu'elles essaient sur tout notre territoire alsacien et qu'elles soient prises comme modèle dans tout le pays.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Pascale. La parole est à Danielle DILIGENT.

Mme DILIGENT – Ceux qui me connaissent le savent : une première expérimentation a eu lieu dans ma famille, et je peux dire qu'au bout de six mois, c'est un bonheur de pouvoir accéder à cette douche une ou deux fois par semaine. Le couple n'aurait pas pu continuer à vivre chez eux, ayant toutes les commodités au premier étage, comme cela est souvent le cas dans les maisons individuelles. Avoir pu installer cette douche dans un rez-de-chaussée à côté de leur lieu de vie est un bonheur. Les infirmières me remercient régulièrement. Applaudissez tous, et nous pensons que ce rapport sera voté à l'unanimité.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Danielle. La parole est à Éric ELKOUBY.

M. ELKOUBY – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Nous soutenons ce dispositif de douches mobiles, que nous avons même appelé de nos vœux. Nous avons tous connu ici en tant qu'élus des difficultés avec les bailleurs pour l'installation de salles de bain et de douches adaptées dans les logements, notamment sociaux. Par conséquent, ce dispositif vient répondre à un souci et à un besoin important. Nous le soutenons et l'encourageons, mais nous devons aussi le faire savoir. Parfois nous prenons ici des décisions, mettant en place des dispositifs particulièrement intéressants, alors que sur le terrain personne n'en parle. Nous devons peut-être aussi mobiliser nos assistantes sociales et autres fonctionnaires sociaux du département pour faire passer le message et rassurer les familles qui ont parfois peur des dépenses que peuvent occasionner de tels changements. C'est tout à notre honneur et à l'honneur des missions que nous portons de solidarité. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Éric a la parole.

M. STRAUMANN – Merci, Monsieur le Président. Nous cautionnons régulièrement des emprunts faits par des bailleurs sociaux pour la réalisation de logements. Je constate souvent que des logements neufs sont construits, non avec des douches mais avec des baignoires. Cela revient à mal anticiper l'avenir. La priorité doit être la douche, puis, s'il y a de la place, la baignoire. Il s'agit de mettre cela dans les conditions désormais.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Éric. Fatima a la parole.

Mme JENN – Merci, Monsieur le Président. Est-ce que cette expérimentation concerne tout le territoire ou uniquement le territoire concerné par la délégation de la pierre, c'est-à-dire le territoire Nord ?

M. LE PRÉSIDENT – Cela concerne tout le territoire.

Mme JENN – Très bien. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Rémy a la parole.

M. WITH – Monsieur le Président, je suis bien sûr favorable à cette avancée et pour promouvoir ces douches auprès des personnes âgées qui en ont besoin. Nous devons aussi parallèlement à cela raccourcir les délais d'autorisation. Il s'agit d'un problème important. Lorsqu'une personne candidate pour avoir une douche, on lui fait des devis, une assistante sociale et une ergonome passent, puis une commission doit statuer. Or souvent, la commission, ne se réunissant pas toutes les semaines mais tous les mois, a tellement

de dossiers à l'ordre du jour que les délais d'instruction sont relativement longs. C'est aussi dans ce domaine qu'il sera éventuellement nécessaire de simplifier et raccourcir. Je me demande pourquoi il est nécessaire de repasser par une commission alors qu'un professionnel a déjà visité les locaux et donné son aval. S'il s'agit juste de dire oui dans la commission, ce n'est pas la peine.

M. LE PRÉSIDENT – En complément et au regard des remarques que vous avez faites, si nous avons voulu louer ces douches, c'est parce que justement on se plaignait des délais que tu viens d'évoquer, des contraintes de plusieurs devis, des demandes d'autorisations à tous les partenaires financiers. Le fait de pouvoir installer cette douche en une demi-journée va permettre au moins, à ceux qui voudraient une installation pérenne, d'avoir une douche pendant la période d'instruction du dossier. J'aimerais bien que les délais soient raccourcis, mais les procédures, dont nombre d'entre elles nous sont imposées, ne nous permettent pas toujours d'avoir la souplesse que nous souhaiterions. Avec Christiane WOLFHUGEL et Étienne WOLF, nous avons parlé avec Madame la Ministre BOURGUIGNON, qui était très intéressée par notre démarche, sous doute une des premières du genre.

C'est l'occasion pour moi de dire à Éric que les ergothérapeutes qui doivent passer chez les gens pour l'installation ont eu la consigne de dire qu'il existait ce dispositif. Je proposerai d'en faire la promotion dans le prochain magazine, distribué à tous nos concitoyens, parce que je pense qu'il s'agit d'un outil qui a beaucoup de sens, notamment compte tenu du vieillissement de la population.

Je remercie les équipes qui ont travaillé sur ce projet. Je leur ai mis une pression très importante pour que nous y arrivions. Pour moi, il s'agissait d'un sujet de longue date, sur lequel nous nous bagarrions. Je remercie Monsieur FISCHER et toute l'équipe.

Je remercie aussi Dorothée MARTIN, pour qui il s'agit de la dernière séance avec nous. Je lui ai proposé de doubler son salaire pour qu'elle reste avec nous, mais elle est restée de marbre. Elle a fait un choix de vie que nous respectons, bien évidemment. C'est en tout cas l'occasion pour moi de la remercier. Elle a beaucoup œuvré dans le Haut-Rhin ces dernières années. Je la vois partir, un peu désespéré, parce que j'avais pu tout de suite mesurer la qualité de son travail et de son engagement. Je voulais profiter de ce moment pour la remercier et lui rendre hommage pour son travail.

Applaudissements.

Je propose de passer au vote. Qui est contre ce dispositif ? Qui s'abstient ?

Nous pouvons passer au point suivant.

CD-2021-4-8-2 - Observations définitives de la Chambre régionale des comptes à l'issue de son contrôle de la gestion des comptes du Département du Haut-Rhin au cours des exercices 2014 et suivants

Mme MILLION, rapporteur

Monsieur le Président, la lecture des observations définitives de la Chambre régionale des comptes est toujours un moment fort. Il s'agit d'observation de différentes données concernant le Département du Haut-Rhin de 2014 à 2018, qui était sous la présidence d'Éric STRAUMANN en grande partie, puis de Brigitte KLINKERT.

Le rapport comprend plusieurs informations. Il s'agit de la fiabilité des comptes, de la situation financière du Département du Haut-Rhin, de la gestion des ressources humaines, de la territorialisation, de la politique du logement, de l'aide sociale à l'enfance. Nous

devons retenir deux éléments.

Le rapport nous propose 14 améliorations, dont il faut toujours tenir compte. Il ne s'agit pas de rappels de droit, mais des rappels d'améliorations. Il est toujours intéressant de les mettre en œuvre. Surtout, il a une très bonne appréciation sur la gestion du Département du Haut-Rhin. Il stipule que, malgré le poids des dépenses sociales, le Département a fortement maîtrisé ses dépenses, reconstitué ses marges de manœuvre d'autofinancement, ce qui lui avait permis sous la présidence d'Éric STRAUMANN puis de Brigitte KLINKERT de relancer des investissements dès 2018. Il salue aussi ces efforts faits par tous les élus et par l'administration, pour faire évoluer et maîtriser nos dépenses d'investissement.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Lara. Éric a la parole.

M. STRAUMANN – Merci, Monsieur le Président. J'ai envie de me faire un peu plaisir. Je lis à la page 33, concernant l'augmentation du résultat de fonctionnement : « Suivant l'évolution de la CAF brute, le résultat de fonctionnement a été quintuplé, avec une hausse en volume de 55,6 millions d'euros. Sur la période 2015-2017 (vous savez qui était Président à ce moment-là), le résultat de fonctionnement progresse de 143 %, passant de 8,3 millions d'euros en 2015 à 20,1 millions d'euros en 2017, soit une hausse de 11,8 millions d'euros. » Cela me fait plaisir de le lire, mais à l'époque, nous rigolions moins. Je crois que vous aviez la même situation dans le Bas-Rhin. Nous avons repris une situation compliquée, compte tenu des baisses des dotations de l'État notamment. Je remercie les collègues qui m'avaient soutenu à l'époque, parce que le bateau était assez secoué. Nous oublions rapidement tous ces petits désagréments. Mais la gestion publique ne consiste pas seulement à faire de la dépense et faire plaisir à tout le monde. À un moment, il est aussi nécessaire de remettre les choses au carré si nous voulons avoir une politique d'investissement. C'est ce que nous allons évidemment essayer de mener ensemble au cours des prochaines années. Merci à vous.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Bravo pour le travail. Nous avons souvent échangé tous les deux durant cette période difficile, où nous nous étions retrouvés avec des baisses colossales de recettes, que nous devions digérer. Bravo aux élus haut-rhinois, avec Éric puis Brigitte et Rémy à leur tête, et à l'ensemble des équipes de l'administration qui ont accompagné ce travail dans un contexte difficile.

Y a-t-il d'autre demande de prise de parole ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Il s'agit d'acter les remarques de la Chambre régionale des comptes, qui sont toujours utiles. Je dis toujours que cela a du sens de l'accueillir, pour qu'elle soit force de proposition et pour que nous puissions toujours nous améliorer.

CD-2021-4-8-3 - Commissions thématiques - Dénomination et composition

Mme MILLION, rapporteur

Il est proposé de modifier la dénomination de deux commissions : Commission de l'excellence éducative, de l'accompagnement des familles *et de l'Autonomie* ; Commission de la santé, de l'alimentation *et du sport*. Ces thématiques ajoutées (autonomie et sport) sont importantes et font bien sûr partie intégrante des compétences de notre collectivité. Il était important de les préciser dans la dénomination de ces commissions.

M. LE PRÉSIDENT – Je rassure certains de nos partenaires qui avaient peur d'être oubliés dans l'action de notre Collectivité. Pascale a la parole.

Mme JURDANT-PFEIFFER – Merci, Monsieur le Président. Ce n'est pas seulement pour le plaisir de communiquer que nous changeons l'appellation de la deuxième Commission, en ajoutant l'autonomie. C'est un message adressé à nos concitoyens du monde associatif et aux particuliers impliqués dans le monde du handicap et de la dépendance. Nous avons eu, avec ma collègue Michèle ESCHLIMANN, de nombreuses remontées d'inquiétudes sur nos messageries et par mails, indiquant qu'il n'y a plus personne pour eux, concernant l'autonomie et le grand âge. Nous complétons l'appellation de cette Commission dont j'ai la charge en ajoutant le mot autonomie dans un but de rassurer.

Une de nos missions majeures est celle des solidarités. Je profite de ce rapport, comme Frédéric BIERRY l'a fait, pour rendre hommage à notre Directrice des solidarités, Dorothee MARTIN, qui va nous quitter. Depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace, nous avons fait un bout de chemin ensemble. Quelle grande dame, compétente, bienveillante, tellement facilitante et respectueuse, si experte soit-elle, de la parole de l'élu. Travailler avec vous, Dorothee MARTIN, a été un bon morceau de ma vie politique. Il s'agit d'un passage que je vais regretter. Je vous souhaite du fond du cœur beaucoup de joie dans la suite de votre parcours.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Je ne suis pas sûr qu'il y ait d'autres demandes de prise de parole sur ce sujet. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

CD-2021-4-8-4 - Plan alsacien de rebond, solidaire et durable

M. LE PRÉSIDENT – J'ai une question importante. J'avais dit que nous irions déjeuner à midi et demi, qu'il arrive. Il ne reste qu'un point. Préférez-vous que nous le traitions immédiatement, à condition que nous déjeunions à 13 heures ou plus tard, ou après le déjeuner ? J'ai l'impression que nous souhaitons collectivement poursuivre. L'objectif est fixé à une demi-heure. Je vous demande de vous exprimer de manière plus concise qu'en début de séance, même si les sujets étaient importants. Je vais être moi-même concis, en tant que co-rapporteur. Je compte sur Fatima et les autres vice-présidents qui vont s'exprimer d'être aussi concis que moi.

J'ai évoqué dans mon propos introductif les enjeux du Plan rebond. Je rappelle les chiffres de 330 millions d'euros, de 10 millions d'euros par mois, et l'enjeu d'un Plan solidaire et durable, à la fois agile face aux fragilités de nos concitoyens, et stratégique dans le développement de notre Collectivité.

Je voulais saluer le travail que vous avez effectué, les uns et les autres, pour alimenter, pour réfléchir, pour écouter le terrain, pour faire en sorte que ce Plan soit le plus concret possible et fasse levier sur les dynamiques de nos territoires. Je me réjouis que ce Plan de rebond s'organise autour de trois priorités majeures : les fragilités, avec une responsabilité particulière vis-à-vis des jeunes ; l'environnement, avec notre priorité de faire en sorte que l'Alsace devienne productrice d'énergie propre et protectrice du climat ; une démarche en lien avec l'ensemble des acteurs des territoires, les élus avec qui nous avons un lien privilégié mais aussi les acteurs économiques, sociaux et culturels du territoire.

Je m'arrête là et je donne la parole à Fatima pour poursuivre. Les collègues s'exprimeront au fur et à mesure.

Mme JENN – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues. L'Alsace a été la première région de rance touchée par la pandémie de Covid-19 il y a plus d'un an. C'est pourquoi les deux départements ont mobilisé 218 millions d'euros dans le cadre d'un plan Marshall afin d'aider concrètement les Alsaciens. Je tiens surtout à souligner les initiatives citoyennes de solidarité qui se sont également multipliées sur les territoires. Mais

aujourd'hui, notre économie reste sinistrée et notre population est toujours en souffrance.

Nous devons donc faire rebondir de manière solidaire et durable l'Alsace et les Alsaciens en lançant un Plan ambitieux de 330 millions d'euros sur trois ans, de 2021 à 2023, Plan qui ne doit oublier personne. Ces fonds abonderont ceux de la solidarité bien entendu. Ce Plan sera mis en œuvre dès la semaine prochaine, avec trois maîtres mots : expérimenter sur certains territoires, mettre en réseau toujours, innover partout. Nous décidons d'agir sur les angles morts des autres plans de relance mis en place par ailleurs. Ce Plan est donc une nécessité pour répondre aux besoins des Alsaciens. Il s'adresse tout particulièrement aux habitants fragilisés, notamment les jeunes, à plusieurs secteurs clés à l'arrêt, le tourisme et la culture, et aux populations oubliées des autres plans d'aide. Il permettra aussi de préparer l'avenir en accélérant la transition dans les secteurs du numérique et du développement durable, et le recours aux circuits courts. Ces secteurs ont été identifiés au cours des réunions que j'ai menées pour la co-construction de ce Plan.

Pour créer ce Plan, afin qu'il soit le plus proche des territoires et de leurs besoins, notre méthode a donc été celle de la co-construction avec la société civile, les collectivités, les chambres consulaires et les citoyens. Nous avons fait plus de 60 réunions depuis le mois de janvier. Lors de celles-ci, nous avons identifié les jeunes comme l'une des populations les plus touchées et nous en avons donc fait un axe fort du Plan de rebond alsacien. Je tiens à souligner que cette co-construction va continuer tout au long de la mise en œuvre du Plan, afin de l'adapter au fur et à mesure de sa mise en œuvre. Ainsi, sur chacune des orientations et des actions du Plan, vous pourrez retrouver des constats, des objectifs et la démarche partenariale mise en place. Toutes celles et ceux que nous avons pu rencontrer nous disent leur volonté de mutualiser, de solidariser, de mettre en réseau. Ils disent leur espoir dans notre nouvelle Collectivité. Nous ne devons pas les décevoir. Je tiens aussi à remercier le Président BIERRY, qui permet à la Collectivité européenne d'Alsace d'être à la hauteur des enjeux pour l'Alsace.

Le Plan alsacien de rebond est donc la consécration de la volonté de soutenir notre territoire autour de trois priorités majeures. Il s'agit d'abord de prendre soin des plus fragiles, l'enjeu étant de ne laisser personne au bord du chemin, tout particulièrement notre jeunesse car nous ne pouvons pas la voir sacrifiée. Ensuite, nous devons soutenir une Alsace productrice d'énergies propres et protectrice du climat. Nous avons souhaité territorialiser ce Plan pour répondre aux besoins différents des Alsaciens, d'autant plus que les situations difficiles avant la crise sont maintenant devenues intenable. Nos concitoyens veulent une économie très locale et des circuits courts, aspirent à plus de solidarité et à des solidarités actives entre les générations et les voisins, et veulent une économie propre et durable, attentive à leur santé et à leur bien-être. Le troisième axe consiste à relancer l'économie de la vie courante avec les acteurs des territoires. Il ne s'agit pas de remplacer la Région ou l'État, mais de concentrer les forces de notre économie, notamment la culture et les équipements touristiques. Il s'agit de moteurs importants pour notre croissance et nous devons agir maintenant pour que le rebond soit le plus haut possible. Je laisserai mes collègues vont présenter ces sujets et vous en donner quelques illustrations tout à l'heure.

La solidarité se trouve au cœur de notre mission. Elle s'exprime notamment envers nos jeunes, qui sont les premières victimes économiques de la crise. En effet, la situation impose d'agir vite et de manière efficace. Nous utiliserons tous les leviers qui sont dans notre compétence pour agir en lien direct et étroit avec les différents partenaires, dont les missions locales et l'Agence nationale du service civique. Nous allons mobiliser plus de 1,5 million d'euros sur plusieurs actions concrètes dès les prochaines semaines.

La première action est l'accès aux services publics de l'insertion et de l'emploi. Il s'agit de services civiques transfrontalier, jusqu'au point de nouer un partenariat avec l'OFAJ pour permettre à nos jeunes, en Allemagne, d'accéder à des formations voire des emplois. Aussi, environ 5 000 étudiants de plus n'ont pas trouvé de stage pendant la crise en 2020. La Collectivité européenne d'Alsace entend contribuer à résorber ce déficit en ouvrant des

stages supplémentaires dans ses services et auprès des opérateurs. Nous y consacrerons plus de moyens financiers. Il s'agit de nouveaux emplois avec des contrats d'apprentissage dans les EHPAD, avec un double bénéficiaire gagnant-gagnant pour les jeunes et les personnes en manque d'autonomie, âgées ou connaissant le handicap.

L'insertion par le sport sera aussi un des leviers majeurs, notamment dans certains quartiers où les dégradations et les incivilités ont augmenté avec la crise. Nous lançons une action de prévention pour 200 jeunes de 7 à 15 ans, qui permettra de travailler avec eux à la fois sur les valeurs sportives et sur les valeurs citoyennes, en même temps que le soutien à la scolarité, tout en impliquant l'environnement familial et la responsabilité parentale. Une deuxième expérimentation sera lancée avec une école d'inclusion par le sport, cette fois ci sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Le public ciblé sera constitué de jeunes de 18 à 30 ans, dont une part substantielle de bénéficiaires du RSA. Ce projet ambitieux sera structuré au cours de l'année 2021 et il s'inscrira dans une démarche assurée d'innovation et de recherche de financements de l'État et de fonds européens.

Plus spécifiquement, nous devons agir auprès de nos étudiants. L'année écoulée a été terrible pour eux. Certains ont dû retourner chez leurs parents. D'autres ont décroché. L'Alsace se devait de les soutenir. C'est pourquoi nous avons travaillé sur un Plan de soutien spécifique aux étudiants de 2 millions d'euros, qui est intégré au Plan de rebond. Il est, par sa démarche et son ampleur, l'exemple même de notre manière d'agir. Sans les citer ici nommément, je tiens d'ailleurs à remercier toutes les personnes au sein du service de la Collectivité européenne d'Alsace, comme chez nos partenaires, qui travaillent activement depuis trois mois pour rendre possible ce Plan étudiants.

Le Plan étudiants s'articule en trois axes. Tout d'abord, il s'agit d'aller avec nos partenaires où les autres n'ont pas été ou ne sont pas. Nous devons faire une plus-value décisive par rapport à ce Plan. Par exemple, des repas à 1 euro pour les étudiants sont disponibles à Strasbourg, à Mulhouse ou encore à Colmar, mais il n'y en a pas à Haguenau, entre autres. Avec le Plan de soutien, nous allons mettre des repas à 1 euro sur les territoires qui n'en bénéficiaient pas actuellement. Nous soutiendrons également financièrement à hauteur de 500 000 euros les initiatives locales en matière de distribution alimentaire avec la mise à disposition des invendus et la distribution de produits de première nécessité (produits d'hygiène, fournitures Covid, protections périodiques). Nous associons également l'épicerie sociale étudiante AGORA à cette opération. Nous serons complémentaires et nous renforcerons les autres acteurs, car les besoins sont tels face à la crise que les acteurs qui interviennent déjà doivent être soutenus, par exemple en renforçant le CAMUS, qui agit pour le soutien psychologique des étudiants, mais aussi avec l'aide à la création de 200 jobs étudiants pour qu'ils puissent vivre dignement et pour les sortir de l'isolement. Déjà 400 000 euros ont été engagés. Ces jobs étudiants sont destinés aux associations caritatives et le standard du suivi de la vaccination. Lorsqu'il ne parvient pas à payer le loyer ou les charges, les étudiants peuvent bénéficier d'un soutien financier, le fonds de solidarité logement, avec l'Ined, forfait unique de 600 euros pour les impayés de loyer et de 250 euros pour les impayés d'énergie. Puis nous devons créer un cercle vertueux de solidarité entre les étudiants eux-mêmes, avec notamment l'extension des dispositifs adultes-relais ou étudiants-relais à Mulhouse pour lutter contre l'isolement, dispositif qui existe déjà à Strasbourg et qui permet à des étudiants de devenir des pairs aidants après formation pour les étudiants en très grande difficulté et pour les aider. Cette formation sera portée par la Collectivité européenne d'Alsace.

Enfin, il s'agit d'un soutien financier pour près de 2 600 étudiants identifiés par le CROUS pour avoir demandé une aide depuis le 1^{er} septembre ou repérés par les associations. Ils pourront recevoir un chèque solidaire de 100 euros minimum. La Collectivité européenne d'Alsace disposera de 9 310 chèquiers pour un montant total de 931 000 euros. Le montant de ce Plan, ainsi que le nombre de chèques solidaires, pourront s'adapter si la situation venait à se dégrader. Je tiens d'ailleurs aussi à souligner que nous allons recruter six

étudiants pour déployer ce dispositif. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Fatima. Je donne la parole à Étienne BURGER sur le volet santé.

M. BURGER – Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, vous avez fait de la santé une politique publique prioritaire de la Collectivité européenne d'Alsace, et l'inscription de 15 millions d'euros dans le fonds de rebond alsacien trouve là tout son sens. Outre la contribution à la gestion de la crise de la Covid, le soutien aux investissements dans le champ sanitaire servira à accompagner et à renforcer notre stratégie santé, avec d'autres fonds, tels que les fonds européens, souvent sous utilisés, ou le Plan Ségur pour les investissements. Notre stratégie devra être formulée dans les prochains mois pour nous permettre de peser face aux acteurs institutionnels comme l'ARS par exemple, ou montrer notre capacité volontariste à porter les projets vitaux pour nos concitoyens. Je citerai en exemple la plateforme unique d'urgence 67, entre le STIS et le Samu. De ce fonds de rebond, il ne s'agit pas de faire une enveloppe pour des projets hyper-spécialisés, comme nous avons pu le faire dans le passé. Seul doit compter l'intérêt de l'ensemble des Alsaciens. Enfin, notre action future doit répondre à notre volonté de sortir du rôle d'auxiliaire de santé, auquel bien souvent veulent nous reléguer les institutions principales dans le domaine, et d'avoir un rôle d'acteur au bénéfice de l'ensemble de nos concitoyens.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Étienne pour ce plaidoyer. Effectivement, nous ne sommes pas que des auxiliaires. Nous sommes des acteurs majeurs, même si j'ai beaucoup de respect pour les auxiliaires de santé. Je passe la parole à Rémy, sur le volet territorial.

M. WITH – Merci, Monsieur le Président. La Collectivité européenne d'Alsace est un acteur majeur pour l'aménagement du territoire. La mesure 1 vise le soutien à la revitalisation des centralités. Il est donc proposé de créer un fonds d'investissement de 10 millions d'euros sur trois ans. Un seuil devra être déterminé pour les communes bénéficiaires. Nous pouvons envisager d'aller au-delà des villes moyennes ou des villes de demain du programme État, en partant de la réalité de chaque bassin de vie, et surtout pour qu'il y ait au moins une commune éligible par canton pour une équité minimale. Les projets de revitalisation devront répondre à des enjeux d'habitat (dents creuses, habitats insalubres), d'aménagement des espaces de tiers lieux, de logistique urbaine, de vacance commerciale, entre autres. Il s'agira de contribuer à redonner vie aux centres-villes, non de financer des trottoirs et des réflexions de pavés.

La mesure 2 concerne l'étude prospective sur les futures grandes zones de développement. L'Alsace est-elle encore en mesure de proposer à l'horizon de 10 et 15 ans des espaces stratégiques pour l'implantation de nouvelles activités économiques ? Les zones environnementales à préserver, les défis de l'accessibilité, les zones urbaines, l'approche zéro artificialisation des sols, la pression foncière, la forte densité de l'espace rhénan, les conditions des accessibilités et gabarits de nos infrastructures, les enjeux énergétiques sont autant de valeurs qu'il convient de croiser pour disposer d'une cartographie des possibilités. Il s'agit de construire notre vision de développement de l'Alsace en partant des territoires et des potentialités pour alimenter notre réflexion sur les politiques publiques à mener.

En ce qui concerne le projet de territoire, la Collectivité européenne d'Alsace met les moyens en adéquation avec ses ambitions, à savoir 40 millions d'euros minimum par an pour les crédits de soutien aux projets territoriaux. Nous tenons à être présents, dans la proximité et dans les territoires. Nous l'affirmons par cette enveloppe assez conséquente, qui va permettre à la Collectivité européenne d'Alsace de jouer vraiment son rôle et de mener à bien ses ambitions. Ce nouveau cadre de contractualisation des territoires va être mis en place d'ici la fin 2021 par la première Commission. Il s'adossera sur quatre fonds d'investissement principaux : le fonds d'attractivité, le fonds de proximité, le fonds d'innovation et le fonds de solidarité (FST) que nous connaissons. L'objectif est de signer les contrats en juin 2022 au plus tard. Aujourd'hui, l'étude d'un portrait de territoire pour

chacun des sept territoires est en cours. L'ADAUHR est en mesure de rendre sa copie d'ici le mois de mai. Nous en reparlerons.

Il s'agit ensuite des projets d'infrastructures multimodales. Nous souhaitons accélérer les investissements dans ce domaine des infrastructures multimodales et des mobilités douces. Nous sommes sans doute dans le peloton de tête en matière de pistes cyclables. Nous voulons continuer à développer cette mobilité douce au travers de nos projets territoriaux. Dans le domaine du ferroviaire, il s'agit de poursuivre activement les études, de résorber les liaisons manquantes transfrontalières, comme Colmar-Fribourg et Haguenau-Karlsruhe, à l'image des appuis déjà apportés sur les lignes Colmar-Volgelsheim et Beinheim-Röschwoog. Il s'agit d'une volonté clairement affichée dans le domaine ferroviaire, mais aussi fluvial avec le soutien aux investissements des établissements portuaires pour leurs sites bimodaux et trimodaux. Il s'agit aussi du petit gabarit fluvial, lorsque ces investissements relèvent de l'intérêt touristique, environnemental ou patrimonial.

Vous constaterez, chers collègues, qu'au-delà de sa compétence en matière routière, notre Collectivité s'engage résolument en faveur d'une mobilité multimodale.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Merci Rémy pour cette présentation et pour ton implication concernant la contractualisation avec les territoires. La parole est à Catherine GRAEF-ECKERT sur le volet environnement et économie.

Mme GRAEF-ECKERT – Je souhaiterais intervenir en soulignant les défis qu'il nous appartient de relever collectivement. Notre premier défi est la création d'Alsace Énergies, qui proposera un service aux communes pour les accompagner dans leurs projets de développement d'énergies renouvelables, tels que des réseaux de chaleur, et d'installation de panneaux photovoltaïques. Alsace Énergies sera un acteur incontournable pour développer une énergie 100 % verte, 100 % locale et 100 % développement durable. Nos objectifs sont volontairement ambitieux. Il s'agit de la production et de la vente d'une énergie renouvelable économique, du soutien à la filière alsacienne et de l'amélioration du confort des clients.

Notre deuxième défi est le déploiement du plan photovoltaïque dans nos collèges et bâtiments publics. Il s'agit de la poursuite des politiques des anciens départements du Rhin, qui vont se renforcer.

Le troisième défi est au cœur de notre ambition d'écologie utile et aidante. Il s'agit du lancement d'un programme pour la création d'îlots de fraîcheur dans les collèges et EHPAD. Ces travaux auront lieu sous la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité européenne d'Alsace dans nos collèges et par le biais de versements de subventions dans les EHPAD volontaires.

Le quatrième défi sera de s'adapter à l'émergence de nouveaux modes de travail. Aussi, le développement d'un réseau de tiers lieux s'inscrit pleinement dans l'objectif d'une action écologique responsable du bilan carbone, en permettant de limiter les déplacements vers les grands centres urbains. Il est proposé d'accompagner ce mouvement en déterminant un cadre cohérent.

Le cinquième défi concerne la promotion de l'approvisionnement local en développant une solution numérique de business sourcing pour trouver des clients et des fournisseurs en proximité. Cette initiative s'inscrira dans un partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie, respectant les compétences de chacun, et sera développée à l'échelle transfrontalière avec nos voisins suisses et allemands.

Le sixième défi, que nous partageons avec d'autres acteurs du territoire alsacien, est la création d'un fonds d'investissement pour les TPE et PME. Il s'agira là d'accompagner les entreprises à prendre le virage des transitions écologiques, énergétiques et numériques,

et de les orienter et de les accompagner vers les secteurs de croissance.

Je pourrais détailler bien plus les choses, mais nous aurons l'occasion de le faire en Commission. Je reviendrai vers vous prochainement avec nos actes climat, qui détailleront notre stratégie de transition énergétique, pour agir contre toutes les pollutions et le réchauffement climatique.

En résumé, ce Plan de rebond est porteur de concret et redonne des perspectives positives, particulièrement précieuses en ces temps difficiles que nous traversons. Finalement, car notre Collectivité européenne d'Alsace est composée de sept territoires, j'ajouterai un septième défi : réussir à démontrer qu'écologie et économie peuvent faire bon ménage. Loin de toute écologie punitive, je suis au service d'une écologie pragmatique et aidante. Nous allons montrer ensemble que la Collectivité européenne d'Alsace sait faire et réussir.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Merci. Je retiens l'expression « écologie aidante », pour la faire mienne, si tu m'y autorise. Nous continuons avec les enjeux culturels. Bernadette a la parole.

Mme GROFF – Merci beaucoup, Monsieur le Président. J'aborderai la culture puis le tourisme.

La crise sanitaire a amené la puissance publique à des choix cornéliens. En 2021, ceux-ci se sont exprimés dans un équilibre ténu entre santé publique et sauvegarde économique. Face à ces deux préoccupations majeures, la vie culturelle a été suspendue. La privation de services culturels de proximité a un impact social lourd dans nos territoires. Malgré les alternatives numériques fortement développées depuis le printemps 2020, elle limite l'expression de l'altérité, renforce les clivages sociaux et modère la diversité culturelle. La culture aujourd'hui ne peut plus assurer ses fonctions de cohésion territoriale, d'inclusion sociale ou tout simplement d'ouverture aux autres et au monde. Selon le fameux dicton marin, nous pouvons dire que « le pessimiste se plaint du vent, l'optimiste attend que le vent tourne tout simplement, et le réaliste règle la voile ». Nous avons le plaisir, avec mes collègues ici présentes et avec les services que je remercie pour leur énorme travail sur ces deux sujets, nous avons le plaisir de vous présenter plusieurs actions pragmatiques, innovantes dont l'objectif est de relancer un secteur ayant mis un genou à terre, mais aussi d'accompagner et d'inciter à sa résilience durable. Le Plan de rebond, de solidarité et d'accompagnement des transitions présente l'opportunité de mettre en place des actions réalistes à destination des artistes, des opérateurs culturels les territoires et bien sûr des citoyens eux-mêmes. Au-delà du sens que prend ce soutien pour défendre la place de la culture dans notre modèle de société, je tiens également à rappeler le rôle économique majeur de ce secteur, la culture étant tout simplement porteuse d'emplois non délocalisables et de retombées commerciales indéniables. Vous avez sous les yeux quelques possibilités sur lesquelles nous avons travaillé avec mes collègues de la Commission culture et avec nos services. Il s'agit de la billetterie solitaire, d'une saison culturelle en Alsace, d'« Entrée des artistes » culture pour tous, de mobiliser les différents établissements culturels de la Collectivité européenne d'Alsace qui sont notre propriété, ou encore du « Panier culture ».

Le tourisme occupe une place majeure dans l'économie locale alsacienne dont il est un des moteurs. Il est un pourvoyeur d'emplois non délocalisables. Il est ainsi une source importante de développement pour l'ensemble du territoire alsacien. La Collectivité européenne d'Alsace entend se mobiliser pleinement dans la relance de l'économie touristique avec l'appui de son agence de développement touristique (ADT) et en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux et des professionnels du tourisme, pour donner un nouvel élan à cette filière fortement impactée par la crise sanitaire et économique qui l'oblige à se réinventer. Il s'agit aujourd'hui de renouer avec le chemin de la croissance, mais aussi de permettre aux professionnels de cette filière de relancer des défis, les transformations qui les attendent, liées notamment à l'évolution numérique et à

la transition écologique. Il s'agit de renforcer l'image de l'Alsace, pour plonger le voyageur dans des expériences plus immersives, avec notamment des activités tournées vers le plein air, l'authenticité et la liberté. L'une des actions phares de ce Plan portera sur la mise en place d'une nouvelle stratégie de développement touristique de l'Alsace, qui sera construite en lien étroit avec l'ADT, avec l'ensemble des acteurs du secteur et avec les territoires. Ce sera un socle commun de l'action politique en matière de tourisme. Toutes les autres actions proposées visent à redynamiser le secteur du tourisme en soutenant un tourisme durable et solidaire. Nous proposons des découvertes de lieux insolites des territoires, des escapades alsaciennes. Un fonds d'investissement pour la digitalisation de l'offre touristique sera mis en place. Il s'agit aussi du lancement d'un appel à manifestations d'intérêt pour accompagner les investissements territoriaux dédiés. L'innovation touristique s'inscrit également dans une victoire une démarche de développement durable. Je propose également le lancement d'une campagne de communication et de promotion de destination Alsace et de la marque Alsace, et tout simplement que vive notre belle Alsace. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Les escapades nous laissent tous rêveurs. Mais nous avons encore quelques minutes à tenir, chers collègues. Je donne la parole à Pascale sur le volet de l'aide au logement.

Mme SCHMIDIGER – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Nous allons évoquer trois mesures fortes en faveur du logement et de nos habitants. La première concerne la construction et la réhabilitation énergétique de logements sociaux. Nous avons deux opérateurs, Alsace Habitat et Habitat de Haute-Alsace. Notre Collectivité souhaite mobiliser ces deux opérateurs pour contribuer à l'effort d'investissement, de modernisation et de réhabilitation de leur parc. Ils contribuent au soutien de l'activité économique et apportent un appui à l'emploi, à l'apprentissage et à l'insertion de l'activité. Pour la période 2020-2029, il s'agit de 300 logements sociaux mis aux normes actuelles avec un investissement de 425 millions d'euros, de 5 800 logements sociaux réhabilités avec un investissement de 313 millions d'euros, mais aussi d'un entretien lourd fixé à 170 millions d'euros. Au total, 970 millions d'euros seront investis sur le territoire alsacien par ces deux opérateurs.

La deuxième mesure forte concerne les jeunes. Il s'agira de faciliter leur accès au logement. Nous entendons proposer le développement de l'intermédiation locative pour faciliter l'accès des jeunes aux logements vacants, notamment dans le parc social. En effet, nous avons relevé un certain nombre de logements vacants destinés à ces jeunes, notamment à Colmar et Mulhouse. Il s'agit de mener une action en partenariat avec ces bailleurs sociaux et les trois agences immobilières à vocation sociale pour lever les freins à la location et permettre aux jeunes d'accéder à ces logements.

La troisième mesure forte est la création d'un fonds de soutien à la rénovation énergétique. La Collectivité européenne d'Alsace a fait de la réhabilitation énergétique des logements un axe fort de sa politique de l'habitat. Elle est déjà engagée financièrement aux côtés des opérateurs. Le BBC est la norme fixée pour le financement des projets des bailleurs sociaux. En revanche, le parc privé, soit 725 453 logements, est aujourd'hui en reste. D'après l'Observatoire régional de la précarité énergétique, 158 330 ménages alsaciens étaient en situation de précarité énergétique, soit 20 % des ménages. Ces ménages occupent majoritairement le parc privé. Nous savons par ailleurs que d'ici 2023, avec la loi climat et résilience, les logements classés en étiquette G et F devraient être interdits à la location. Si nous voulons éviter que ces logements soient abandonnés par leur propriétaire et que l'offre locative soit réduite, il est important d'agir en faveur de la réhabilitation de ces logements. Il en va de l'intérêt des locataires, qui pourraient se trouver dans une situation encore plus délicate. Nous savons également que 28 copropriétés dégradées sont recensées dans le cadre d'une OPAH, et que ces copropriétés sont en difficulté pour engager des travaux, alors même que les travaux à réaliser sont connus et chiffrés. Il manque souvent une aide, un coup de pouce pour que le reste à charge puisse être acceptable et déclencher les travaux. Aussi, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite

créer un fonds de soutien exceptionnel en matière de réhabilitation énergétique pour les opérations du parc privé, portant à la fois sur la rénovation thermique, un niveau BBC, et sur l'amélioration du confort du parc de logements. Sont visés par ce fonds les travaux engagés sur les immeubles classés F et G et engagés par les propriétaires bailleurs ou les copropriétés fragiles.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Pascale. Après l'adaptation du logement avec les douches, la rénovation du logement est effectivement un enjeu fondamental. Je donne maintenant la parole à Lara sur l'aspect financier. Tout n'est possible que parce que nos deux collectivités ont fait des efforts financiers au début de cette mandature, ce qui nous permet aujourd'hui d'être présents dans cette phase de crise.

Mme MILLION – Merci, Monsieur le Président. Alléger le fardeau des Alsaciens : telle est la phrase qui a été dite par le Président, Frédéric BIERRY. C'est le sens donné à ce Plan de rebond, avec détermination. Une stratégie politique n'est possible que s'il existe une stratégie financière. Il s'agit de 10 millions d'euros par mois sur trois ans et 330 millions d'euros au total. Il s'agit de 90 millions d'euros pour 2021, de 120 millions d'euros inscrits au budget pour 2022 et de 120 millions d'euros inscrits au budget pour 2023. La répartition est de 17 millions d'euros pour « Personne au bord du chemin », 58 millions d'euros pour « Une Alsace productrice d'énergies propres et protectrice du climat » et 15 millions d'euros pour « Préparer l'avenir avec les acteurs du territoire », ce qui fait 90 millions d'euros. Nous souhaitons aider les associations pour accompagner les associations dans leur trésorerie. Pour cela, il s'agit de 10 millions d'euros. Généralement, nous donnions 50 % de nos subventions le premier semestre et 50 % le second semestre. Il s'agit là de débloquer 10 millions d'euros pour accompagner la trésorerie des associations. Nicolas JANDER demandait tout à l'heure une mise en place de l'évaluation sur l'efficacité financière de ce Plan de rebond. Bien entendu, elle commence déjà à être mise en place. Les quelque 60 actions qui intègrent ce Plan de rebond sont intégrées dans des fiches avec la viabilité financière et le financement de ces actions. Agir efficacement est une évidence, avec de l'argent public, avec adaptabilité. Il s'agit de l'action et de la réaction, maîtres-mots de la Collectivité européenne d'Alsace.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Lara. L'élément financier est effectivement fondamental. C'est le nerf de la guerre. Pour conclure la présentation en deux secondes, je passe la parole à Fatima.

Mme JENN – Nous voulons, par ce Plan, agir vite et fort pour répondre aux besoins d'urgence des Alsaciens, et nous voulons aussi agir sur le plus long terme pour reconstruire une économie en détresse dans plusieurs secteurs d'activité. La co-construction se prolongera. Elle sera permanente tout au long de la mise en œuvre de ce plan. C'est une démarche de confiance entre la Collectivité européenne d'Alsace et toutes celles et tous ceux que nous consultons. Une évaluation annuelle sera réalisée et tous les projets seront présentés en commissions thématiques. Il s'agit d'un Plan fait pour et avec les Alsaciens, et seule la Collectivité européenne d'Alsace est en capacité d'agir avec autant de moyens et dans une aussi grande proximité.

Enfin, je remercie tous mes collègues, les services, surtout Laurent DARLEY, qui m'a beaucoup accompagné pour la mise en place, ainsi que les partenaires et le Président BIERRY qui m'a confié cette tâche. J'espère être à la hauteur. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Fatima. Je mesure tout le travail que cela a généré. Il s'agit d'un travail d'équipe et tu as été un lanceur d'actions. Vincent souhaitait s'exprimer sur le Plan.

M. HAGENBACH – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Je souhaite dire un mot concernant quelque chose que vous avez peut-être lu dans la presse tout récemment, à

savoir un problème d'agression à la sortie d'un collège de notre canton de Lutterbach. Je voudrais revenir en quelques mots sur nos inquiétudes réelles, avec notre collègue Josiane MEHLEN, à la suite de cette agression. Je ne veux surtout pas rentrer dans la polémique que nous avons pu voir dans la presse concernant le bien-fondé, les problèmes de l'agression en elle-même.

Cependant, je tiens à rappeler que nos trois collèges du canton, de Lutterbach, Kingersheim et Pfastatt, ont subi de plein fouet il y a deux ou trois ans la modification de la carte scolaire de la région mulhousienne, faisant exploser les effectifs de ces collèges, notamment avec des élèves issus exclusivement des collèges classés en REP+. Nous avons tous deux défendu cette modification et je crois que le travail qui a été fait par les services notamment autour de Pierre VOGT a été absolument remarquable. Nous l'avons véritablement défendue auprès des principaux des collèges et des parents d'élèves, parce qu'elle était absolument nécessaire, notamment à cause de la démographie au sein des collèges mulhousiens. Cependant, dès les premiers échanges que nous avons eus avec la Rectrice dans cette même salle, avec notamment Madame MAIRE, nous avons demandé que les moyens nécessaires accompagnent cette modification de la carte scolaire, avec un éventuel reclassement en REP de ces mêmes collèges, il y a deux ou trois ans. Il m'avait été répondu à ce moment-là que cela n'était pas possible. Avec Brigitte KLINKERT et Pierre VOGT, nous avons été il y a un an ou un an et demi, pour les mêmes problèmes, voir la Rectrice d'Académie, avec comme retour une quasi fin de non-recevoir.

Je demande donc expressément à l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace aujourd'hui d'influer de tout son poids sur l'Éducation nationale afin que de vrais moyens supplémentaires, et pas juste un trois quarts de temps, soient apportés à ces trois collèges, de ne pas attendre qu'il y ait d'autres phénomènes d'agression ou une dégradation plus importante encore. Il me paraît tout aussi indispensable que nous pesions de tout notre poids auprès de cette Éducation nationale, car comme le dit le Plan de rebonds que nous présentons à l'instant, notre programme d'amélioration et de construction des collèges est particulièrement ambitieux. Je rappelle qu'il était de 250 millions d'euros sur 10 ans pour les collèges du Haut-Rhin, et qu'il avait été validé il y a quelques années. Ce plan n'aura un impact auprès de notre jeunesse qu'à condition d'avoir des moyens humains apportés par l'Éducation nationale en conséquence. Enfin, je vous rappelle que nous aurons à relever les mêmes défis, probablement sur d'autres territoires. Il me semble que la carte scolaire devrait être revue, si elle ne l'a pas encore été, à Saint-Louis. Il y a une discussion à Colmar. J'imagine que, dans le Bas-Rhin, nous aurons les mêmes types de discussion à l'avenir. Influençons donc de tout notre poids auprès de l'Éducation nationale pour ne pas limiter notre rôle à de l'infrastructure. Sans l'humain, cela ne peut pas fonctionner. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Vincent. Effectivement, les équipements c'est bien, mais l'humain c'est encore mieux. Il est nécessaire de lier les deux pour que cela fonctionne. Je t'invite à me faire une note sur cette situation. J'ai un lien privilégié d'échange avec la Rectrice. Je m'autoriserai à échanger sur ce point avec elle, si tu veux bien. Philippe a la parole.

M. MEYER – Je souhaite intervenir sur cette situation très problématique, dont nous mesurons toutes les conséquences. À la suite de cette agression, il y a eu une manifestation des parents le 22 mars et des articles dans la presse. Cette situation difficile se produit malheureusement dans plusieurs régions notre pays et le contexte actuel n'aide en rien à ramener le calme. Je connais les discussions qui ont eu lieu dans le Haut-Rhin concernant la question de la carte scolaire. La Directrice en charge des collèges s'est rendue sur place également pour exprimer aussi, au nom du Président, le soutien de notre Collectivité. Dans le Haut-Rhin, un nouveau Directeur académique vient de prendre ses fonctions. Il nous a contactés. Le Président BIERRY et moi allons le rencontrer très prochainement, début avril, et nous serons amenés bien sûr à lui demander de nous apporter les moyens nécessaires, pour les trois collèges que tu viens de citer, mais aussi sur les autres collèges en difficulté dont nous parlerons. Nous rencontrerons aussi le 15 avril Madame la Rectrice pour parler

d'autres sujets. Nous lui demanderons aussi de nous soutenir plus fortement. Comme tu l'as rappelé, il est bon d'investir dans les locaux, mais rien ne remplacera les moyens nécessaires de l'Éducation nationale pour protéger nos élèves et les équipes éducatives, pour que ces établissements reviennent dans un climat serein le plus rapidement possible.

M. LE PRÉSIDENT – Éric a la parole.

M. ELKOUBY – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Je vais aborder deux points techniques, puis deux points de fond.

Concernant le premier point technique, nous ne pourrons pas dire aujourd'hui que c'est l'opposition qui a allongé les débats. Concernant le second point technique, le Plan ne doit oublier personne, a dit Fatima JENN. Elle a entièrement raison. Simplement, elle a oublié de nous associer au travail de mise en place du Plan de relance, alors qu'elle nous avait promis de le faire. Mais cela n'est pas grave, nous ne lui en voulons pas.

Concernant le premier point de fond, sur le rebond solidaire et durable, qui s'inscrit effectivement dans cette crise si particulière, nous ne pouvons qu'accéder à l'ensemble de la présentation qui a été faite, à la fois sur les jeunes, sur les étudiants, sur la culture, sur le monde sportif, sur l'écologie vertueuse, l'écologie qui doit rimer avec l'économie, ce qui est essentiel. Il conviendrait d'ajouter un petit supplément en y notant le rôle de l'Europe à travers ce Plan de rebond. Ce Plan de rebond doit être effectivement solidaire, durable, pérenne. Nous montrons la volonté de notre Collectivité en la matière, mais il doit être aussi marqué et ancré dans l'Europe, dans cette Alsace ouverte. Il est important de le souligner, en plus de tout le reste.

J'ai promis que nous serions courts et nous le sommes. Je laisserai à Mathieu CAHN le soin de compléter notre propos.

M. LE PRÉSIDENT – La parole est à Madame la Sénatrice Sabine DREXLER.

Mme DREXLER – Concernant le problème que Vincent HAGENBACH a soulevé tout à l'heure, le ministère de l'Éducation nationale a annoncé vouloir travailler sur une nouvelle politique de l'éducation prioritaire. Je pense effectivement qu'il s'agit du bon moment pour nous mobiliser. De mon côté, j'ai essayé de faire bouger les lignes par rapport à la ruralité, qui n'est jamais prise en compte quand nous parlons d'éducation prioritaire et qui sert souvent aussi de variable d'ajustement. Je crois effectivement que c'est le moment pour nous mobiliser et faire valoir ce que Vincent vient de nous décrire.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Merci.

M. HAGENBACH – J'entends ces propos, mais j'ai juste une crainte. Aujourd'hui, ces collèges ne sont pas en zone prioritaire. Ils sont un peu les oubliés. On en a fait des collèges très compliqués, sans leur donner les moyens en conséquence. Ils ne sont ni en REP, ni en REP+. C'est bien cela le problème.

M. LE PRÉSIDENT – La parole est à Marie-France VALLAT.

Mme VALLAT – Merci, Monsieur le Président. Je voudrais revenir sur le Plan de rebond et prendre un certain temps pour cela, malgré l'heure, parce qu'il s'agit d'un Plan extrêmement important pour notre Collectivité. J'essaierai d'être brève.

Merci de me donner la parole à l'issue de cette présentation rapide du Plan de rebond, qui se veut solidaire et durable. Il s'agit d'un Plan particulièrement ambitieux pour les trois années à venir, à la mesure de l'ambition de notre nouvelle Collectivité, et des enjeux liés à la crise sanitaire et à ses conséquences tant humaines qu'économiques. Il s'agit également d'un Plan à la mesure des défis à relever face aux changements climatiques,

dont nous devons intégrer les impacts sur l'avenir de notre société. Ce plan est et doit être ambitieux, car il y a urgence.

Je ne veux pas revenir sur l'ensemble des nombreux points qui me paraissent tous importants, et je ne veux pas mobiliser trop de temps de parole. Permettez-moi simplement d'évoquer quelques aspects qui vont favoriser les transitions, en particulier l'axe 5, qui concerne plus spécifiquement la délégation que vous avez bien voulu me confier, à savoir les énergies renouvelables.

Je ne rentrerai pas dans les détails de ces questions, mais il est clair que notre Collectivité peut se positionner comme le facilitateur, le catalyseur, le moteur de la stratégie qui doit être mise en place pour le déploiement des énergies renouvelables sur toute l'Alsace. Je devrais d'ailleurs dire « mix énergétique », incluant des énergies disponibles dès à présent, alors que pour d'autres il reste encore bien du chemin à parcourir pour atteindre un modèle intégré de production, de distribution, de stockage et *in fine* de consommation ou d'usage. Je devrais d'ailleurs ajouter les nouvelles technologies qui vont également être découvertes dans les années à venir. Il est d'ailleurs reconnu par les experts qu'actuellement, on se focalise surtout sur les questions les plus faciles à résoudre, mais qu'il convient en ce domaine de se donner les moyens de réelles innovations technologiques. Nous pouvons nous appuyer pour cela sur les forces de la recherche et du développement disponibles sur notre territoire alsacien et dans le Rhin supérieur, mais pas exclusivement. Je suis persuadé que la Collectivité européenne d'Alsace peut jouer un rôle essentiel dans l'élaboration d'un schéma énergétique cohérent à l'échelle de l'Alsace.

Je partage le souhait d'un mix énergétique 100 % local et 100 % renouvelable. Ce mix énergétique, comme l'ont dit Fatima et Catherine, est à co-construire avec tous les acteurs du territoire, dont les communes les EPCI et les acteurs économiques, producteurs et utilisateurs d'énergie, mais pas seulement. Il s'agit aussi des citoyens, car nous voyons bien combien certaines de ces énergies, dont la production doit être suffisante et adaptée aux besoins énergétiques de notre territoire, peuvent être controversées.

La création d'une filiale d'énergies vertes Alsace serait un marqueur intéressant et important dans le cadre de réseaux de chaleur. Nous ne devons pas oublier les réseaux de froid, puisque nous savons qu'ils seront essentiels dans les années à venir, tant les changements climatiques vont nous impacter, avec des canicules de plus en plus fréquentes. Certaines technologies, telles que la méthanisation et l'éolien, rencontrent parfois des résistances fortes, souvent argumentées, qu'il convient de partager pour dégager des consensus respectueux des Alsaciens et permettant un développement durable de ces énergies renouvelables.

Il s'agit aussi de la maturité et de la maîtrise technique des technologies, comme la géothermie profonde, dont nous avons parlé récemment, qui peut être associée à une production de lithium – qui peut avoir une importance dans un certain nombre d'évolutions technologiques et dont l'Alsace a la chance de disposer – sans conséquence environnementale, mais aussi la géothermie de surface et la biomasse. Nous avons entendu récemment des questions soulevées par ces technologies, qui ont montré leur potentiel certain mais qui doivent encore améliorer davantage leurs performances et leur fiabilité pour assurer un déploiement accepté par tous. Concernant d'autres énergies, il reste encore à faire une chaîne de valeur constituant un modèle économique soutenable.

L'exemplarité de la Collectivité constitue son principal levier. L'investissement dans la rénovation thermique de son patrimoine ou dans des installations photovoltaïques, à l'instar de ce qui est par exemple d'ores et déjà installé ou prévu dans différents collèges, constituera un signal politique fort pour convaincre le plus grand nombre d'aller vers plus de sobriété et de participer aux transitions qui sont en route. Cette démarche devrait nous permettre de relocaliser des activités économiques et de constituer des filières métiers dans le domaine des énergies renouvelables et de créer des emplois qualitatifs.

M. LE PRÉSIDENT – Marie-France, je me permets de te demander de raccourcir. Six personnes souhaitent encore s'exprimer. C'est passionnant, mais nous aurons l'occasion de porter plus longuement ces sujets plus tard.

Mme VALLAT – Des discussions importantes ont eu lieu. Je crois que le débat doit aussi pouvoir se faire. Aujourd'hui, les jeunes qui sont l'une de nos priorités et qui sont également l'une des priorités des politiques de notre Collectivité indiquent clairement que le changement climatique est, sans discuter, leurs priorités. Ils ne se préoccupent pas de savoir quelle tendance politique est aux commandes. Ce qui les intéresse est ce qui se fait concrètement pour changer de paradigme économique. Il existe là une occasion unique de les rallier à notre stratégie concrète et prometteuse d'une réelle et nouvelle qualité de vie. Plus généralement, quel que soit l'âge, les électeurs se désintéressent de la chose publique et politique. Intervenir concrètement pour la transition énergétique et écologique est une opportunité pour regagner la confiance, leur confiance. Profitons-en. Sachons montrer que nos actions visent à promouvoir un avenir plus radieux pour tous, ce qui est généralement prédit aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT – Merci pour ton expression. Chantal a la parole.

Mme JEANPERT – Je vais intervenir très rapidement, car nous sommes attendus pour visiter une entreprise avec Philippe, et nous sommes très en retard. Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais évoquer le Plan de rebond et surtout l'aspect dynamique et positif de ce qu'il apporte pour les Bas-Rhinois. Il est très important que nous revenions aux personnes et à ce qu'il va apporter sur le territoire. J'ai compté que les missions locales ont été citées au moins quatre fois dans le Plan alsacien de rebond, et je considère qu'il s'agit d'un très bon signal pour le réseau. J'ai surtout noté que les citations étaient accompagnées de mots relativement forts (soutien, savoir-faire, professionnel, accompagnement reconnu). Pour tout cela, je vous en remercie, car c'est écrit.

Le réseau des missions locales est mobilisé comme jamais pour accompagner les jeunes. De ce que j'ai pu lire et entendre, J'ai retenu une chose très importante, parce que c'est très innovant, spécifique et unique, à savoir le service public pour l'insertion et l'emploi des jeunes. Je voudrais revenir sur cette question. Je voulais vous féliciter parce que ce FPIE s'appuiera sur le savoir-faire des partenaires, sans rajouter de nouveaux dispositifs et de complexité à la complexité, ce qui est très bien. Nous n'aurons pas à occuper notre temps à former des conseillers ou à organiser nos services, mais simplement à appuyer les dispositifs existants. Il est juste fait mention de renforcement de ce qui est efficace et a fait ses preuves, et le réseau vous en remercie. Cela prouve que vous avez une reconnaissance pour ce que fait le réseau.

Nous nous sommes retrouvés devant des difficultés inattendues : la nécessité de locaux supplémentaires pour assurer l'accueil de tous les jeunes de plus en plus nombreux, l'organisation d'entretiens par visio-rendez-vous entraînant des investissements importants en termes de matériel, ce qui était complètement inattendu dans nos budgets déjà très contraints, et surtout la nécessité d'augmenter nos effectifs pour l'accompagnement de la garantie jeunes. Je rappelle que la garantie jeunes sur le territoire de la Collectivité européenne d'Alsace est passée de 1 610 places en 2020 à 3 825 en 2021. Pour cela, nous remercions le gouvernement. Madame la Ministre n'est plus là, mais j'aurais été contente de lui dire. Le gouvernement a reconnu l'efficacité de ce dispositif, qui permet à un grand nombre de jeunes d'en profiter. C'est un dispositif dynamique, où le jeune est accompagné de manière individuelle et collective. Comme dans le Plan de rebond, nous allons parler de contexte social, de santé, de logement, de mobilité, ce qui est important.

Je note aussi que le Plan met l'accent sur la mobilisation de jeunes en service civique pour animer des actions en faveur des jeunes sur la question du parrainage, mais surtout du

savoir-être. Je voudrais aussi insister sur ce dernier point. Depuis trop longtemps, nos partenaires n'ont pas accordé suffisamment d'intérêt à cette question, qui est pourtant la porte d'entrée d'un parcours d'insertion de qualité.

Pour tous ces points, Monsieur le Président, le réseau des missions locales vous remercie et répondra présent pour l'expérimentation de l'incubateur d'insertion professionnelle tel que déployé par des industriels mulhousiens, en vue de favoriser l'émergence de cet écosystème dédié à l'insertion professionnelle des jeunes, qui nous manquait tant.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Chantal, Madame la Présidente des missions locales de la Région. La parole est à Denis.

M. HOMMEL – Bravo pour ce Plan, complet, qui a été développé rapidement sur un périmètre nouveau et dans des conditions difficiles. Je voudrais juste attirer l'attention sur un point, où il existe une fragilité selon nous, dans l'aménagement de l'espace et les mobilités. Nous misons sur le développement de voies ferrées, qui a bien été expliqué tout à l'heure. Il devient plus important encore lorsque nous savons que l'Eurométropole de Strasbourg met en place les fameuses ZFE et compte sur les deuxième et troisième couronnes pour accélérer le passage au fer. Or la SNCF n'a pas le premier sou vaillant pour financer ces développements et va regarder vers les collectivités comme la nôtre et les EPCI pour trouver l'argent pour le financement.

M. LE PRÉSIDENT – Merci d'avoir mis l'accent sur ce sujet, qui constitue un vrai point d'attention et de réflexion. Serge a la parole.

M. OEHLER – Merci, Monsieur le Président. Je vais être très bref. Je voulais d'abord féliciter le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace pour cette proposition. Nous ne pouvons qu'être fiers aujourd'hui d'être conseillers d'Alsace. Il s'agit d'un beau plan, offensif, ce qui est assez rare. En général, nous sommes plutôt dans la défensive, en essayant de rattraper des choses. Il s'agit là de belles propositions.

Je voudrais faire un commentaire sur la page 8 du document, où nous parlons de 200 jobs d'étudiants et de financement pour des associations caritatives prioritairement. Je me demandais si nous n'aurions pas pu l'ouvrir à d'autres, notamment au monde agricole. Ils sont aussi suffisamment en difficulté. Cela leur permettrait de trouver ainsi quelques jeunes qui seraient prêts à travailler avec eux et les aider à les financer. Il s'agissait juste d'une idée.

Je voulais encore vous féliciter. Cela s'inscrit dans un raisonnement de développement durable que j'adore.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Serge pour ton soutien. Concernant les aides au monde agricole, il s'agirait d'entrer dans des aides économiques, or je ne suis pas sûr que nous puissions mettre cela en œuvre. Mais nous regardons avec attention cette éventualité. Mathieu CAHN a la parole.

M. CAHN – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues. Je serai concis et, pour rendre hommage à l'un de vos illustres prédécesseurs, j'interviendrai en trois points.

Concernant le premier point, il s'agit effectivement d'un Plan ambitieux élaboré dans un délai record. Bien entendu, nous y souscrivons et nous le voterons, avec le petit regret évoqué par Éric ELKOUBY tout à l'heure.

Le deuxième point concerne un autre regret. Vous mettez en place énormément de mesures en direction des jeunes, ce qui est très bien. Vous comprendrez que je ne peux pas m'empêcher de penser qu'il en manque une, consistant à permettre à l'ensemble des jeunes d'accéder à un droit universel, dont aujourd'hui les 18-25 ans sont exclus, à savoir

les RSA jeunes. Je ne développe pas ce point, puisque je l'ai déjà fait longuement ici.

Le troisième point est une interrogation. J'entends bien votre axe sur le tourisme, le sport et la culture. Mais en matière de sport et de culture, vous évoquez des dispositifs, des précautions et des attentions sur la trésorerie du secteur associatif. Or le monde associatif ne se résume pas au sport et à la culture. Ces logiques-là seront-elles également prises en compte pour d'autres, notamment en matière de jeunesse et d'éducation populaire ? Nous que parfois le fait de verser d'un bloc les subventions permet d'avoir un effet positif sur la trésorerie de ces structures qui sont aussi en difficulté.

Vous avez vu que nous avons été courts et concis.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, nous devons veiller à ce que pour les acteurs socioéducatifs et les associations caritatives soient exactement dans la même situation. Je crois que cela est déjà le cas. Nous irons donc dans ce sens-là. Suzanne KEMPF a la parole.

Mme KEMPF – Merci, Monsieur le Président. Le Plan de rebond est ce que nous devons faire en ce moment. Nous le faisons au mieux de nos possibilités. Je voulais remercier Marie-France VALLAT pour tout ce qu'elle a dit concernant les énergies renouvelables et les découvertes futures. Nous ne savons peut-être pas encore tout ce que nous pourrons faire dans les années qui viennent – heureusement d'ailleurs.

Je voulais simplement évoquer la fermeture de la centrale de Fessenheim, qui devrait être une chance pour nos territoires en nous permettant enfin de réaliser le démantèlement d'une centrale nucléaire en conditions réelles. Je me demandais si le fait qu'EcoRhena, la concertation publique, s'arrête le 15 avril 2021 est une bonne chose. Il serait peut-être nécessaire, en ce temps de pandémie, d'aller un peu plus loin pour permettre aux gens de faire leurs propositions. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci pour cette proposition. Dans le Plan, le post-Fessenheim est un élément déterminant de notre action. Je prends donc en compte tes remarques. La parole est à Fatima, pour conclure.

Mme JENN – Cher Éric, cher Mathieu, ne n'est que partie remise, parce que la co-construction continue. En revanche, j'ai laissé un message à Suzanne, mais elle ne m'a pas rappelée. Pour répondre à la question sur l'Europe, dans le Plan de relance, nous avons le service civique transfrontalier, ce qui est une bonne chose, ainsi que le business sourcing, ce qui est aussi une bonne chose. Nous continuons à chercher. Concernant la question de Serge sur les jobs étudiants, cela passera en CP le 19. Nous aurons alors peut-être des places et d'autres propositions à faire. Pour les agriculteurs, dans le Haut-Rhin, nous avons expérimenté le PAC employeur RSA, dispositif d'aide aux secteurs marchand et non marchand, qui peuvent embaucher des bénéficiaires du RSA et avoir le soutien de la Collectivité, de 4 500 à 5 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Fatima. Le mot de la fin revient à Denis SCHULTZ, qui est resté très discret jusqu'à présent. Nous pouvons donc lui laisser l'occasion de s'exprimer.

M. SCHULTZ – Nous aurons le temps d'affiner. Nous devons maintenant voter, sans quoi nous n'aurons plus le quorum.

M. LE PRÉSIDENT – Merci pour ta sagesse. Je vous remercie pour vos expressions. Je suis désolé pour Marie-France, car ce que tu disais était très fort, mais nous sommes en fin de parcours. J'avais dit que nous devions finir à 13 heures. Or il est 13 heures 40. L'heure est venue d'achever cette séance. Je vous souhaite une très belle journée et vous adresse tous mes remerciements. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette belle unanimité et pour cette belle démarche. Bravo.

Applaudissements.

La séance est levée à 13 heures 36.